

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAU Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Hélène	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlene	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Hélène a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2026-176 DÉCISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE SUITE AUX DÉLÉGATIONS
DONNÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nomenclature des actes : 5.4

La Présidente présente les décisions qu'elle a prises suite aux délégations données par le Conseil communautaire :

Numéro et titre de la décision	Compléments d'information	Montant
DP 2026-159 Devis SARL SOLUTION ANTOINE BEAUFOR – Reprise des massifs – Gendarmerie située à chantonnay	-	2 630,23 € HT

... / ...

Numéro et titre de la décision	Compléments d'information	Montant
DP 2026-160 Devis SARL LA NOUVELLE LIBRAIRIE 85000 – Commande de bandes dessinées et mangas pour le réseau des bibliothèques - jeunesse	-	1 651,77 € HT
DP 2026-161 Convention relative à l'accompagnement des restaurants collectifs du Pays de Chantonnay – Dispositif « PULSE COLLECTIVITÉ » avec le Groupement d'Agriculture Bio de Vendée (GAB 85)	Le versement (net de taxes) au GAB 85 s'effectuera en 2 fois comme suit : > 50 % à la signature de la convention ; > 50 % à la fin du projet.	5 750 €
DP 2026-162 Devis SARL ADN PUBLICITÉ – Fourniture de banderoles et panneaux pour le Championnat France Avenir Cycliste	-	1 576,80 € HT
DP 2026-163 Aide aux entreprises – Versement d'une aide à l'entreprise « ALG STEPH COIFFURE »	Aide à l'immobilier	1 751,18 € /
DP 2026-164 Aide aux entreprises – Versement d'une aide à l'entreprise « AUX GOÛTS DES SAISONS »	Aide à l'immobilier	10 000 € /
DP 2026-165 Attribution du marché public n° 2026-04 – Acquisition, installation et maintenance de deux copieurs pour la Communauté de communes	>Attributaire : SAS KOESIO OUEST ; >variante facultative avec coût copie.	21 452,80 € HT
DP 2026-166 Devis SARL LAMOTHE ET DAVID - Remplacement chaudière - Logement n° 8 de la Gendarmerie située à Chantonnay	-	4 293,89 € HT
DP 2026-167 Devis SAS IMPRIMERIE BELZ – Impression d'une édition spéciale du magazine communautaire – Juin 2026	-	2 230,00 € HT
DP 2026-168 Devis SARL SOLUTION ANTOINE BEAUFOUR – Entretien des espaces verts – Zone d'activités Vendéopôle à Bournezeau	-	2 472,50 € HT
DP 2026-169 Devis SAS FC. PRO – Formations Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) dans le cadre du Contrat Local de Santé (CLS)	-	2 200,00 € HT

.../...

Numéro et titre de la décision	Compléments d'information	Montant
DP 2026-170 Devis SARL LUDIK ENERGIE – Sensibilisation et animations autour des enjeux de la pratique du vélo et de la marche - Évènement « Mai à vélo » en 2026	-	4 210,00 € HT
DP 2026-171 Association ACTIF EMPLOI – Distribution du magazine communautaire – Juin 2026	Net à payer	5 458,70 €
DP 2026-172 Devis SARL AQUABLUE BLUMARINE – Achat de deux pédalos pour la base de loisirs de Touchegray	-	7 280,16 € HT
DP 2026-173 Devis Entrepreneur Individuel BAREIL Audrey Communication – Création d'un guide des enseignants 2026/2027	-	1 575,00 € HT
DP 2026-174 Modification de la décision de la Présidente n° 2026-135 – Actualisation du devis de la SARL AGENCE MORGANE COMMUNICATION – Création édition spéciale magazine communautaire – juin 2026	Devis modificatif n° D-2026-0142-02 : prestation initiale d'un montant de 2 350,00 € HT.	2 800,00 € HT
DP 2026-175 Modification de la décision de la Présidente n° 2026-167 et actualisation du devis de la SAS IMPRIMERIE BELZ – Impression d'une édition spéciale du magazine communautaire – Juin 2026	Devis modificatif n° 3552/H/1 prestation initiale d'un montant de 2 230,00 € HT.	2 762,00 € HT

Le Conseil communautaire prend acte de la présentation des décisions de la Présidente.

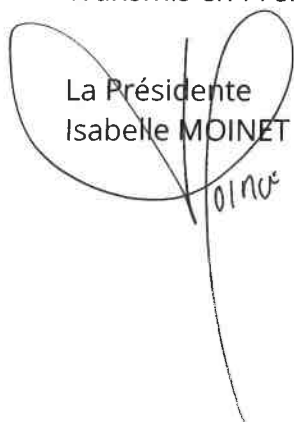
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU




**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Hélène	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlene	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Hélène a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-177 COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Nomenclature des actes : 5.7

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, la Présidente rend compte des travaux du Bureau communautaire.

Le Conseil communautaire n'a pas délégué d'attribution au Bureau communautaire. Aussi, celui-ci ne prend pas de délibération.

Le Bureau communautaire s'est réuni le 22 avril 2026.

.../...

Les principaux points abordés ont été :

- **POUR AVIS** : Désignations dans les commissions et organismes extérieurs / Premières commissions : ordre du jour et calendrier prévisionnels / Date des différentes instances communales et communautaires / Projet de territoire / Pacte de gouvernance / Conseil de développement / Répartition des membres de la CIID entre les Communes / Championnat de France cyclisme Avenir : Proposition de participation communautaire à l'événement / Étude de faisabilité de la reprise de l'unité de méthanisation de Saint-Germain-de-Prinçay : suites à donner / Plantations de haies et de bosquets proposées par le Département de la Vendée et la Chambre d'Agriculture : déclaration d'intention 2026 / Covoiturage : fin de la convention avec KAROS.
- **POUR INFORMATION** : Approbation de l'avenant n° 1 au lot n° 7 « Cloisonnement - Isolation » des marchés de travaux relatifs à la construction d'un ensemble immobilier composé de deux ateliers-relais à Saint-Prouant / Lecture publique : Rencontre du groupe de bénévoles / « Mai à Vélo » : programme d'animations / Amanéa : nouvelle œuvre « Paréidolie » / Élection des membres du Conseil d'administration du SDIS de la Vendée / Liste des autres points abordés au prochain Conseil communautaire.

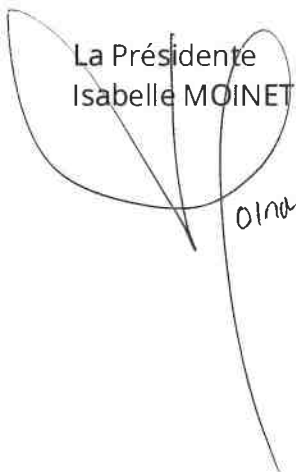
Le Conseil communautaire prend acte de cette présentation des travaux du Bureau communautaire.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET



01no

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlène	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-178 DÉBAT SUR L'ÉLABORATION D'UN PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LES COMMUNES ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nomenclature des actes : 5.2

Vu l'article L. 5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit qu' « après chaque renouvellement général des conseils municipaux [...], le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant : 1° Un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public » ;

... / ...

Considérant que la Communauté de communes :

- dispose d'un nombre de Communes peu élevé au regard de la moyenne française ;
- permet à chaque Commune d'être représentée au sein du Bureau communautaire ;
- est en capacité de pouvoir, sans pacte de gouvernance, travailler avec ses Communes membres sur des sujets tels que des conventions de gestion ou de la mutualisation ;
- place déjà au cœur de ses décisions le débat entre toutes les Communes ;

Considérant l'avis défavorable à la réalisation d'un Pacte de gouvernance émis par le Bureau communautaire en date du 22 avril 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

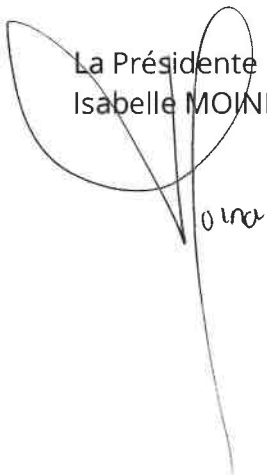
- de ne pas élaborer de pacte de gouvernance ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Imoi', written over the printed name of the President.

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Aubineau', written over the printed name of the Secretary.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Hélène	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlene	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Hélène a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2026-179 DÉBAT SUR LES CONDITIONS ET LES MODALITÉS DE CONSULTATION
DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ET D'ASSOCIATION DE LA POPULATION
SUR LES POLITIQUES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Nomenclature des actes : 5.2

Vu l'article L. 5211-11-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit qu' « après chaque renouvellement général des conseils municipaux [...], le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre inscrit à l'ordre du jour de l'organe délibérant : 2° Un débat et une délibération sur les conditions et modalités de consultation du conseil de développement prévu à l'article L. 5211-10-1 et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'établissement public » ;

... / ...

Vu l'article L. 5211-10-1 du CGCT qui précise qu' « un conseil de développement est mis en place dans les établissements publics à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants. En dessous de ce seuil, un conseil de développement peut être mis en place par délibération de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre » ;

Considérant que la Communauté de communes, dans le cadre de l'exercice de ces compétences, a déjà fait appel au cas par cas à la population pour améliorer la conception de ses politiques ou de ses projets, et souhaite maintenir cette pratique ;

Considérant que la Communauté de communes a l'obligation de créer certaines instances intégrant des personnes non élues (Conseil d'exploitation du tourisme, Comité des partenaires en mobilité, etc.) ;

Considérant l'avis défavorable à la création du Conseil de développement émis par le Bureau communautaire en date du 22 avril 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de ne pas créer de Conseil de développement ;
- de maintenir le principe d'associer la population lors de groupes de travail ou d'ateliers, au cas par cas, sur des projets ou des réflexions ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET



01/04

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlène	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37
 Nombre de conseillers communautaires présents : 32
 Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-180 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) ET ÉLECTION DES MEMBRES ÉLUS

Nomenclature des actes : 5.2

Vu l'article L. 123-6 du Code de l'action sociale et des familles (CASF) qui précise que « le centre d'action sociale est un établissement public administratif communal ou intercommunal. Il est administré par un conseil d'administration présidé, selon le cas, par le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale » et que « les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale. Ce nombre est fixé par délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale » ;

... / ...

Vu l'article R. 123-29 du CASF prévoyant que « l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale élit ses représentants au conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale au scrutin majoritaire à deux tours. Il détermine au préalable si le scrutin est uninominal ou de liste. Le scrutin est secret. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu. En cas de vacance d'un siège, pour quelque cause que ce soit, il est procédé à une nouvelle élection dans un délai de deux mois à compter de la vacance du siège » ;

Considérant le souhait de fixer à dix (10) le nombre de membres élus au sein du Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) afin que les dix Communes membres de la Communauté de communes soient représentées, et par conséquent, de fixer également à dix (10) le nombre de membres nommés ;

Considérant que l'élection des membres du CIAS peut être réalisée sous forme de scrutin uninominal ou de scrutin de liste ;

Vu la désignation en tant qu'assesseurs de :

- Mme Emma RÉAU ;
- M. Jean-Marcel GRIMAUD ;

Considérant la candidature de la liste 1 comprenant :

- Mme Monique BROCHARD ;
- Mme Martine AIRAUD ;
- Mme Charlène VRIGNAUD ;
- Mme Laure ROUET ;
- Mme Laëtitia MOREAU ;
- Mme Hélène GABORIT ;
- Mme Béatrice GENTY ;
- Mme Valérie TONARELLI ;
- Mme Valérie MARTINEAU ;
- M. Jean-Marcel GRIMAUD ;

Vu les résultats du scrutin de liste :

SCRUTINS		1 ^{er} tour	2 ^e tour (éventuel)	3 ^e tour (éventuel)
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote		0		
Nombre de votants <i>(enveloppes déposées dans l'urne)</i>		37		
Nombre de bulletins blancs		0		
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau électoral		0		
Nombre de suffrages exprimés <i>(Nombre de votants - bulletins blancs - les bulletins nuls)</i>		37		
Majorité absolue		19		-
Prénom/NOM des candidats/listes <i>(dans l'ordre alphabétique)</i>	Liste 1	37 voix	... voix	... voix

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de fixer, pour être représentant au Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), le nombre de membres :
 - o « élus » à dix (10),
 - o « nommés » également à dix (10) ;
- de déterminer le mode de scrutin au scrutin de liste pour procéder à cette désignation ;
- de proclamer les membres « élus » suivants membres du Conseil d'administration du CIAS et de les déclarer installés immédiatement dans leurs fonctions :

Communes	Membres « élus » du Conseil d'administration du CIAS
BOURNEZEAU	Monique BROCHARD
CHANTONNAY	Martine AIRAUD
ROCHETREJOUX	Charlène VRIGNAUD
SAINT-GERMAIN-DE-PRINÇAY	Laure ROUET
SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS	Laëtitia MOREAU
SAINT-MARTIN-DES-NOYERS	Hélène GABORIT
SAINT-PROUANT	Béatrice GENTY
SAINT-VINCENT-STERLANGES	Valérie TONARELLI
SAINTE-CÉCILE	Valérie MARTINEAU
SIGOURNAIS	Jean-Marcel GRIMAUD

- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET



01nd

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlene	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-181 ÉLECTION DES MEMBRES SIÉGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE « FINANCES »

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoyant que « *le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* » ;

... / ...

Vu l'article L. 2121-22 du CGCT prévoyant que « *la composition des différentes commissions [...] doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus* » ;

Vu l'article L. 5211-40-1 du CGCT prévoyant que :

- « *en cas d'empêchement, le membre d'une commission créée en application de l'article L. 2121-22 peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire. Ce dernier veille dans sa désignation à respecter le principe de la représentation proportionnelle défini au dernier alinéa du même article L. 2121-22* » ;
- « *lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues audit article L. 2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine* » ;
- « *les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette commission peuvent assister aux séances de celle-ci, sans participer aux votes* » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2026-154, en date du 8 avril 2026, portant création de dix (10) commissions thématiques, et prévoyant que la commission « Finances » inclut les membres du Bureau communautaire et les Maires ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des membres des commissions ;

Considérant les candidatures des membres du Bureau communautaire et des Maires :

- Présidente : Mme Isabelle MOINET – Maire ;
- 1^{er} Vice-Président : M. Yannick SOULARD ;
- 2^e Vice-Président : M. Cyrille GUIBERT – Maire ;
- 3^e Vice-Présidente : Mme Valérie TONARELLI – Maire ;
- 4^e Vice-Président : M. Dominique PAILLAT – Maire ;
- 5^e Vice-Président : M. Jean-Marcel GRIMAUD – Maire ;
- 6^e Vice-Président : M. Yoann BONNEAUD – Maire ;
- 7^e Vice-Présidente : Mme Laëtitia MOREAU – Maire ;
- 8^e Vice-Président : M. Jeannick DEBORDE ;
- 9^e Vice-Présidente : Mme Héléna MADORRA ;
- 1^{er} Membre : Mme Mathilde MANDIN – Maire déléguée ;
- 2^e Membre : Mme Céline MEUNIER – Maire déléguée ;
- M. Jérôme AUBINEAU - Maire ;
- M. Christophe GOURAUD – Maire ;
- M. Julien CHARRIER – Maire ;

.../...

Considérant les résultats du scrutin :

Représentants titulaires		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Jérôme AUBINEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Jeannick DEBORDE	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Mathilde MANDIN	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Isabelle MOINET	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Céline MEUNIER	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Yoann BONNEAUD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Dominique PAILLAT	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentants titulaires		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Laëtitia MOREAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Christophe GOURAUD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Hélène MADORRA	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Julien CHARRIER	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Yannick SOULARD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Valérie TONARELLI	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Cyrille GUIBERT	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Jean-Marcel GRIMAUD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation des membres du Bureau communautaire et des Maires au sein de la commission « Finances », mais au scrutin public à main levée ;
- de proclamer les élus suivants membres de la commission « Finances » et de les installer immédiatement dans leurs fonctions :

Titulaires	Communes
Jérôme AUBINEAU	BOURNEZEAU
Jeannick DEBORDE	
Mathilde MANDIN	
Isabelle MOINET	CHANTONNAY
Céline MEUNIER	
Yoann BONNEAUD	ROCHETREJOUX
Dominique PAILLAT	SAINT-GERMAIN-DE-PRINÇAY
Laëtitia MOREAU	SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS
Christophe GOURAUD	SAINT-MARTIN-DES-NOYERS
Hélène MADORRA	
Julien CHARRIER	SAINT-PROUANT
Yannick SOULARD	
Valérie TONARELLI	SAINT-VINCENT-STERLANGES
Cyrille GUIBERT	SAINTE-CÉCILE
Jean-Marcel GRIMAUD	SIGOURNAIS

- de proclamer le Vice-Président qui assure la délégation de cette thématique, à savoir Monsieur Yannick SOULARD, membre de cette commission ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlène	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-182 ÉLECTION DES MEMBRES SIÉGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI »

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoyant que « *le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* » ;

... / ...

Vu l'article L. 2121-22 du CGCT prévoyant que « *la composition des différentes commissions [...] doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus* » ;

Vu l'article L. 5211-40-1 du CGCT prévoyant que :

- « *en cas d'empêchement, le membre d'une commission créée en application de l'article L. 2121-22 peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire. Ce dernier veille dans sa désignation à respecter le principe de la représentation proportionnelle défini au dernier alinéa du même article L. 2121-22* » ;
- « *lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues audit article L. 2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine* » ;
- « *les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette commission peuvent assister aux séances de celle-ci, sans participer aux votes* » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2026-154, en date du 8 avril 2026, portant création de dix (10) commissions thématiques ouvertes aux conseillers municipaux des Communes membres, et notamment d'une commission « Développement économique et Emploi » ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des membres des commissions ;

Considérant les candidatures :

- en tant que titulaires de :
 - M. Christophe DIBON ;
 - M. Jérôme AUBINEAU ;
 - M. Arthur ROUSSEL de COURCY ;
 - M. Joël BOURDET ;
 - M. Sébastien PIERRON ;
 - M. Franck GUITTON ;
 - Mme Valérie PICARD ;
 - Mme Sophie PICARD ;
 - M. Julien CHARRIER ;
 - M. Pierre BERTRAND ;
 - Mme Lucie MENANTEAU ;
 - M. Pascal CHATEVAIRE ;

.../...

- en tant que suppléants de :
 - o Mme Aurore DAVIEAU;
 - o M. Philippe BREGEON;
 - o M. Carlos ALMEIDA de OLIVEIRA;
 - o Mme Danièle COUDRAY ;
 - o M. Mathieu HUVELIN ;
 - o M. Dominique EMERIT ;
 - o Mme Catherine MAQUIGNON ;
 - o M. Christophe GOURAUD ;
 - o M. Yannick SOULARD ;
 - o M. Julien CARTEAU ;
 - o Mme Valérie MARTINEAU ;
 - o M. Jean-Marcel GRIMAUD ;

Considérant les résultats du scrutin :

Représentants titulaires		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Christophe DIBON	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Jérôme AUBINEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Arthur ROUSSEL de COURCY	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Joël BOURDET	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentants titulaires		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Sébastien PIERRON	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Franck GUITTON	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Valérie PICARD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Sophie PICARD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Julien CHARRIER	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Pierre BERTRAND	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Lucie MENANTEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Pascal CHATEVAIRE	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentants suppléants		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Aurore DAVIEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Philippe BREGEON	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Carlos ALMEIDA de OLIVEIRA	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Danièle COUDRAY	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Mathieu HUVELIN	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Dominique EMERIT	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Catherine MAQUIGNON	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentants suppléants		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Christophe GOURAUD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Yannick SOULARD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Julien CARTEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Valérie MARTINEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Jean-Marcel GRIMAUD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation des douze (12) délégués titulaires et des douze (12) suppléants au sein de la commission « Développement économique et Emploi », mais au scrutin public à main levée ;
- de proclamer les conseillers municipaux suivants élus membres de la commission « Développement économique et Emploi » et de les installer immédiatement dans leurs fonctions :

Titulaires	Suppléants	Communes
Christophe DIBON	Aurore DAVIEAU	BOURNEZEAU
Jérôme AUBINEAU	Philippe BREGEON	
Arthur ROUSSEL de COURCY	Carlos ALMEIDA de OLIVEIRA	CHANTONNAY
Joël BOURDET	Danièle COUDRAY	
Sébastien PIERRON	Mathieu HUVELIN	ROCHETREJOUX
Franck GUITTON	Dominique EMERIT	SAINT-GERMAIN-DE-PRINÇAY
Valérie PICARD	Catherine MAQUIGNON	SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS
Sophie PICARD	Christophe GOURAUD	SAINT-MARTIN-DES-NOYERS
Julien CHARRIER	Yannick SOULARD	SAINT-PROUANT
Pierre BERTRAND	Julien CARTEAU	SAINT-VINCENT-STERLANGES
Lucie MENANTEAU	Valérie MARTINEAU	SAINTE-CÉCILE
Pascal CHATEVAIRE	Jean-Marcel GRIMAUD	SIGOURNAIS

- de proclamer le Vice-Président qui assure la délégation de cette thématique, à savoir Monsieur Cyrille GUIBERT, membre de cette commission ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

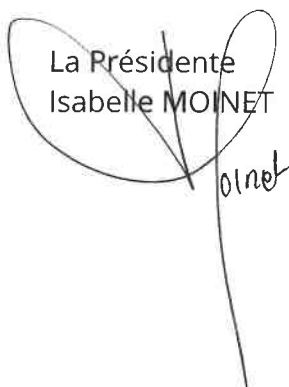
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Hélène	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlene	P
BREGÉON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Hélène a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-183 ÉLECTION DES MEMBRES SIÉGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE « TOURISME »

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoyant que « *le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* » ;

... / ...

Vu l'article L. 2121-22 du CGCT prévoyant que « *la composition des différentes commissions [...] doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus* » ;

Vu l'article L. 5211-40-1 du CGCT prévoyant que :

- « *en cas d'empêchement, le membre d'une commission créée en application de l'article L. 2121-22 peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire. Ce dernier veille dans sa désignation à respecter le principe de la représentation proportionnelle défini au dernier alinéa du même article L. 2121-22* » ;
- « *lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues audit article L. 2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine* » ;
- « *les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette commission peuvent assister aux séances de celle-ci, sans participer aux votes* » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2026-154, en date du 8 avril 2026, portant création de dix (10) commissions thématiques ouvertes aux conseillers municipaux des Communes membres, et notamment d'une commission « Tourisme » ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des membres des commissions ;

Considérant les candidatures :

- en tant que titulaires de :
 - o Mme Mathilde MANDIN ;
 - o M. Christophe DIBON ;
 - o M. Carlos ALMEIDA de OLIVEIRA ;
 - o Mme Danièle COUDRAY ;
 - o Mme Anne-Hélène DESRUES ;
 - o M. Bruno COUTANSAIS ;
 - o Mme Catherine METAY ;
 - o M. Gilles ANQUETIL ;
 - o Mme Sabine RAINTEAU ;
 - o Mme Agnès BOUSSEAU ;
 - o Mme Valérie MARTINEAU ;
 - o Mme Colette CHASSERIAU ;

.../...

- en tant que suppléants de :
 - o Mme Peggy GUILMINEAU ;
 - o Mme Nadine BÉLY ;
 - o Mme Laurence KERBELLEC ;
 - o Mme Sylvie NICAUD-FERNANDES ;
 - o Mme Laurence BOMPAS ;
 - o Mme Isabelle HÉLIE ;
 - o Mme Élise TAUPIER ;
 - o Mme Vanessa CARRÉ ;
 - o M. Philippe SOULARD ;
 - o Mme Magali BONNIÈRE ;
 - o M. Serge BOUDEAU ;
 - o Mme Martine GEFFARD ;

Considérant les résultats du scrutin :

Représentants titulaires		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Mathilde MANDIN	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Christophe DIBON	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Carlos ALMEIDA de OLIVEIRA	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Danièle COUDRAY	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentants titulaires		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Anne-Hélène DESRUES	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Bruno COUTANSAIS	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Catherine METAY	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Gilles ANQUETIL	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Sabine RAINTEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Agnès BOUSSEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Valérie MARTINEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Colette CHASSERIAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentants suppléants		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Peggy GUILMINEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Nadine BÉLY	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Laurence KERBELLEC	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Sylvie NICAUD-FERNANDES	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Laurence BOMPAS	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Isabelle HÉLIE	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Élise TAUPIER	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentants suppléants		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Vanessa CARRÉ	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Philippe SOULARD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Magali BONNIÈRE	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Serge BOUDEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Martine GEFFARD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation des douze (12) délégués titulaires et des douze (12) suppléants au sein de la commission « Tourisme », mais au scrutin public à main levée ;
- de proclamer les conseillers municipaux suivants élus membres de la commission « Tourisme » et de les installer immédiatement dans leurs fonctions :

Titulaires	Suppléants	Communes
Mathilde MANDIN	Peggy GUILMINEAU	BOURNEZEAU
Christophe DIBON	Nadine BÉLY	
Carlos ALMEIDA de OLIVEIRA	Laurence KERBELLEC	CHANTONNAY
Danièle COUDRAY	Sylvie NICAUD-FERNANDES	
Anne-Hélène DESRUES	Laurence BOMPAS	ROCHETREJOUX
Bruno COUTANSAIS	Isabelle HÉLIE	SAINT-GERMAIN-DE-PRINÇAY
Catherine METAY	Élise TAUPIER	SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS
Gilles ANQUETIL	Vanessa CARRÉ	SAINT-MARTIN-DES-NOYERS
Sabine RAINTEAU	Philippe SOULARD	SAINT-PROUANT
Agnès BOUSSEAU	Magali BONNIÈRE	SAINT-VINCENT-STERLANGES
Valérie MARTINEAU	Serge BOUDEAU	SAINTE-CÉCILE
Colette CHASSERIAU	Martine GEFFARD	SIGOURNAIS

- de proclamer la Vice-Présidente qui assure la délégation de cette thématique, à savoir Madame Valérie TONARELLI, membre de cette commission ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

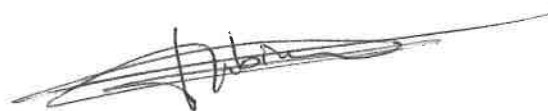

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlène	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-184 ÉLECTION DES MEMBRES SIÉGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE « ÉNERGIES ET CLIMAT »

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoyant que « le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin » ;

.../...

Vu l'article L. 2121-22 du CGCT prévoyant que « *la composition des différentes commissions [...] doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus* » ;

Vu l'article L. 5211-40-1 du CGCT prévoyant que :

- « *en cas d'empêchement, le membre d'une commission créée en application de l'article L. 2121-22 peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire. Ce dernier veille dans sa désignation à respecter le principe de la représentation proportionnelle défini au dernier alinéa du même article L. 2121-22* » ;
- « *lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues audit article L. 2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine* » ;
- « *les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette commission peuvent assister aux séances de celle-ci, sans participer aux votes* » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2026-154, en date du 8 avril 2026, portant création de dix (10) commissions thématiques ouvertes aux conseillers municipaux des Communes membres, et notamment d'une commission « Énergies et Climat » ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des membres des commissions ;

Considérant les candidatures :

- en tant que titulaires de :
 - M. Jeannick DEBORDE ;
 - M. Marc LORIEUX ;
 - M. Alain PERAUDEAU ;
 - M. Théo GUÉDON ;
 - Mme Clotilde DRIN ;
 - M. Benoit AVRIL ;
 - M. Anthony POIRON ;
 - M. Dominique JAULIN ;
 - M. Thierry SACHOT ;
 - Mme Magali BONNIÈRE ;
 - M. Yann JEUDY ;
 - Mme Stéphanie VIRANAÏKEN ;

.../...

- en tant que suppléants de :
 - o Mme Tatiana BALLET ;
 - o M. Daniel CORBINUS ;
 - o M. Joël BOURDET ;
 - o M. Jean-Pierre DE LA CORTE ;
 - o M. Matthieu AUBERT ;
 - o M. Yvan BREMAUD ;
 - o M. Dimitri FORTIN ;
 - o M. Jérémy CONNIL ;
 - o M. Yannick SOULARD ;
 - o M. Pierre BERTRAND ;
 - o M. Renaud FRAPPIER ;
 - o M. Jean-Marcel GRIMAUD ;

Considérant les résultats du scrutin :

Représentants titulaires		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Jeannick DEBORDE	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Marc LORIEUX	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Alain PERAUDEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Théo GUÉDON	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentants titulaires		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Clotilde DRIN	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Benoit AVRIL	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Anthony POIRON	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Dominique JAULIN	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Thierry SACHOT	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Magali BONNIÈRE	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Yann JEUDY	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Stéphanie VIRANAÏKEN	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentants suppléants		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Tatiana BALLET	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Daniel CORBINUS	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Joël BOURDET	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Jean-Pierre DE LA CORTE	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Matthieu AUBERT	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Yvan BREMAUD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Dimitri FORTIN	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentants suppléants		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Jérémy CONNIL	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Yannick SOULARD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Pierre BERTRAND	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Renaud FRAPPIER	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Jean-Marcel GRIMAUD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation des douze (12) délégués titulaires et des douze (12) suppléants au sein de la commission « Énergies et Climat », mais au scrutin public à main levée ;
- de proclamer les conseillers municipaux suivants élus membres de la commission « Énergies et Climat » et de les installer immédiatement dans leurs fonctions :

Titulaires	Suppléants	Communes
Jeannick DEBORDE	Tatiana BALLET	BOURNEZEAU
Marc LORIEUX	Daniel CORBINUS	
Alain PERAUDEAU	Joël BOURDET	CHANTONNAY
Théo GUÉDON	Jean-Pierre DE LA CORTE	
Clotilde DRIN	Matthieu AUBERT	ROCHETREJOUX
Benoit AVRIL	Yvan BREMAUD	SAINT-GERMAIN-DE-PRINÇAY
Anthony POIRON	Dimitri FORTIN	SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS
Dominique JAULIN	Jérémy CONNIL	SAINT-MARTIN-DES-NOYERS
Thierry SACHOT	Yannick SOULARD	SAINT-PROUANT
Magali BONNIÈRE	Pierre BERTRAND	SAINT-VINCENT-STERLANGES
Yann JEUDY	Renaud FRAPPIER	SAINTE-CÉCILE
Stéphanie VIRANAÏKEN	Jean-Marcel GRIMAUD	SIGOURNAIS

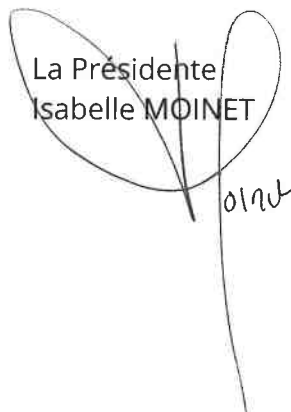
- de proclamer le Vice-Président qui assure la délégation de cette thématique, à savoir Monsieur Dominique PAILLAT, membre de cette commission ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits


Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Hélène	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlene	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Hélène a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37
 Nombre de conseillers communautaires présents : 32
 Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-185 ÉLECTION DES MEMBRES SIÉGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE « CULTURE ET LOISIRS »

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoyant que « *le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* » ;

... / ...

Vu l'article L. 2121-22 du CGCT prévoyant que « *la composition des différentes commissions [...] doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus* » ;

Vu l'article L. 5211-40-1 du CGCT prévoyant que :

- « *en cas d'empêchement, le membre d'une commission créée en application de l'article L. 2121-22 peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire. Ce dernier veille dans sa désignation à respecter le principe de la représentation proportionnelle défini au dernier alinéa du même article L. 2121-22* » ;
- « *lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues audit article L. 2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine* » ;
- « *les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette commission peuvent assister aux séances de celle-ci, sans participer aux votes* » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2026-154, en date du 8 avril 2026, portant création de dix (10) commissions thématiques ouvertes aux conseillers municipaux des Communes membres, et notamment d'une commission « Culture et Loisirs » ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des membres des commissions ;

Considérant les candidatures :

- en tant que titulaires de :
 - Mme Peggy GUILMINEAU ;
 - M. Jérôme AUBINEAU ;
 - Mme Laurence KERBELLEC ;
 - M. Kévin LAPEYRE ;
 - Mme Émilie HUVELIN ;
 - Mme Vanessa RAVON ;
 - M. Pierrick BRETEAU ;
 - M. Jérémie CONNIL ;
 - Mme Sabine RAINTEAU ;
 - M. Philippe BOSSARD ;
 - Mme Cécile BARATON ;
 - M. Philippe AVRIL ;

.../...

- en tant que suppléants de :
 - o Mme Amélie BAUDET ;
 - o M. Mickaël GUILBAUD ;
 - o M. Julien AUDUREAU ;
 - o Mme Sylvie NICAUD-FERNANDES ;
 - o Mme Justine BERTIN ;
 - o M. Dominique EMERIT ;
 - o Mme Virginie LAMOTTE ;
 - o Mme Camille REVERSEAU ;
 - o Mme Élodie BIZON ;
 - o Mme Agnès BOUSSEAU ;
 - o Mme Carmen DEGUIL ;
 - o Mme Mélinda AUNEAU ;

Considérant les résultats du scrutin :

Représentants titulaires		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Peggy GUILMINEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Jérôme AUBINEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Laurence KERBELLEC	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Kévin LAPEYRE	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentants titulaires		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Émilie HUVELIN	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Vanessa RAVON	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Pierrick BRETEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Jérémy CONNIL	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Sabine RAINTEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Philippe BOSSARD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Cécile BARATON	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Philippe AVRIL	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentants suppléants		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Amélie BAUDET	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Mickaël GUILBAUD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Julien AUDUREAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Sylvie NICAUD-FERNANDES	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Justine BERTIN	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Dominique EMERIT	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Virginie LAMOTTE	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentants suppléants		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Camille REVERSEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Élodie BIZON	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Agnès BOUSSEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Carmen DEGUIL	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Méline AUNEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation des douze (12) délégués titulaires et des douze (12) suppléants au sein de la commission « Culture et Loisirs », mais au scrutin public à main levée ;
- de proclamer les conseillers municipaux suivants élus membres de la commission « Culture et Loisirs » et de les installer immédiatement dans leurs fonctions :

Titulaires	Suppléants	Communes
Peggy GUILMINEAU	Amélie BAUDET	BOURNEZEAU
Jérôme AUBINEAU	Mickaël GUILBAUD	
Laurence KERBELLEC	Julien AUDUREAU	CHANTONNAY
Kévin LAPEYRE	Sylvie NICAUD-FERNANDES	
Émilie HUVELIN	Justine BERTIN	ROCHETREJOUX
Vanessa RAVON	Dominique EMERIT	SAINT-GERMAIN-DE-PRINÇAY
Pierrick BRETEAU	Virginie LAMOTTE	SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS
Jérémy CONNIL	Camille REVERSEAU	SAINT-MARTIN-DES-NOYERS
Sabine RAINTEAU	Élodie BIZON	SAINT-PROUANT
Philippe BOSSARD	Agnès BOUSSEAU	SAINT-VINCENT-STERLANGES
Cécile BARATON	Carmen DEGUIL	SAINTE-CÉCILE
Philippe AVRIL	Méline AUNEAU	SIGOURNAIS

- de proclamer le Vice-Président qui assure la délégation de cette thématique, à savoir Monsieur Jean-Marcel GRIMAUD, membre de cette commission ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

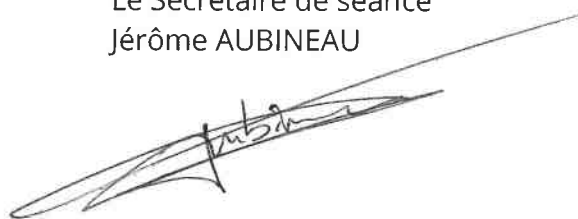
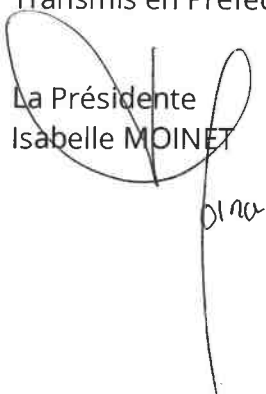
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlene	P
BREGÉON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtizia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-186 ÉLECTION DES MEMBRES SIÉGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE « URBANISME ET HABITAT »

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoyant que « le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin » ;

.../...

Vu l'article L. 2121-22 du CGCT prévoyant que « *la composition des différentes commissions [...] doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus* » ;

Vu l'article L. 5211-40-1 du CGCT prévoyant que :

- « *en cas d'empêchement, le membre d'une commission créée en application de l'article L. 2121-22 peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire. Ce dernier veille dans sa désignation à respecter le principe de la représentation proportionnelle défini au dernier alinéa du même article L. 2121-22* » ;
- « *lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues audit article L. 2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine* » ;
- « *les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette commission peuvent assister aux séances de celle-ci, sans participer aux votes* » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2026-154, en date du 8 avril 2026, portant création de dix (10) commissions thématiques ouvertes aux conseillers municipaux des Communes membres, et notamment d'une commission « Urbanisme et Habitat » ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des membres des commissions ;

Considérant les candidatures :

- en tant que titulaires de :
 - M. Jeannick DEBORDE ;
 - Mme Mathilde MANDIN ;
 - M. Joël BOURDET ;
 - M. Kévin LAPEYRE ;
 - M. Jérôme SOURISSEAU ;
 - M. Franck GUITTON ;
 - M. René TEXIER ;
 - M. Christophe GOURAUD ;
 - M. Yannick SOULARD ;
 - M. Dany GUINAUDEAU ;
 - Mme Céline GABILLAUD ;
 - M. Gilles MOUILLÉ ;

.../...

- en tant que suppléants de :
 - o M. David LORIEU ;
 - o M. Philippe BREGEON ;
 - o M. Olivier CHAUVEAU ;
 - o Mme Emma RÉAU ;
 - o M. Richard LOIZEAU ;
 - o M. Bruno COUTANSAIS ;
 - o M. Morgan HOAREAU ;
 - o M. Mathieu GIRARDEAU ;
 - o M. Gérard MERCIER ;
 - o M. Dominique GUERRY ;
 - o M. Cyrille GUIBERT ;
 - o M. Daniel PUAUD ;

Considérant les résultats du scrutin :

Représentants titulaires		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Jeannick DEBORDE	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Mathilde MANDIN	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Joël BOURDET	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Kévin LAPEYRE	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentants titulaires		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Jérôme SOURISSEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Franck GUITTON	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
René TEXIER	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Christophe GOURAUD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Yannick SOULARD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Dany GUINAUDEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Céline GABILLAUD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Gilles MOUILLÉ	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentants suppléants		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
David LORIEU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Philippe BRIGEON	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Olivier CHAUVEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Emma RÉAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Richard LOIZEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Bruno COUTANSAIS	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Morgan HOAREAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentants suppléants		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Mathieu GIRARDEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Gérard MERCIER	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Dominique GUERRY	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Cyrille GUIBERT	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Daniel PUAUD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation des douze (12) délégués titulaires et des douze (12) suppléants au sein de la commission « Urbanisme et Habitat », mais au scrutin public à main levée ;
- de proclamer les conseillers municipaux suivants élus membres de la commission « Urbanisme et Habitat » et de les installer immédiatement dans leurs fonctions :

Titulaires	Suppléants	Communes
Jeannick DEBORDE	David LORIEU	BOURNEZEAU
Mathilde MANDIN	Philippe BREGEON	
Joël BOURDET	Olivier CHAUVEAU	CHANTONNAY
Kévin LAPEYRE	Emma RÉAU	
Jérôme SOURISSEAU	Richard LOIZEAU	ROCHETREJOUX
Franck GUITTON	Bruno COUTANSAIS	SAINT-GERMAIN-DE-PRINÇAY
René TEXIER	Morgan HOAREAU	SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS
Christophe GOURAUD	Mathieu GIRARDEAU	SAINT-MARTIN-DES-NOYERS
Yannick SOULARD	Gérard MERCIER	SAINT-PROUANT
Dany GUINAUDEAU	Dominique GUERRY	SAINT-VINCENT-STERLANGES
Céline GABILLAUD	Cyrille GUIBERT	SAINTE-CÉCILE
Gilles MOUILLÉ	Daniel PUAUD	SIGOURNAIS

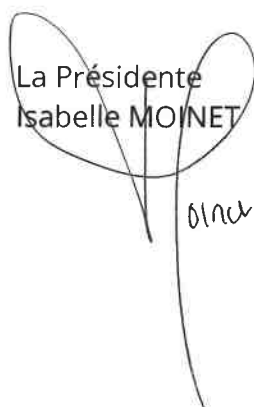
- de proclamer le Vice-Président qui assure la délégation de cette thématique, à savoir Monsieur Yoann BONNEAUD, membre de cette commission ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET



01/05

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlene	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37
 Nombre de conseillers communautaires présents : 32
 Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-187 ÉLECTION DES MEMBRES SIÉGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE « ENFANCE ET FAMILLES »

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoyant que « *le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* » ;

... / ...

Vu l'article L. 2121-22 du CGCT prévoyant que « *la composition des différentes commissions [...] doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus* » ;

Vu l'article L. 5211-40-1 du CGCT prévoyant que :

- « *en cas d'empêchement, le membre d'une commission créée en application de l'article L. 2121-22 peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire. Ce dernier veille dans sa désignation à respecter le principe de la représentation proportionnelle défini au dernier alinéa du même article L. 2121-22* » ;
- « *lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues audit article L. 2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine* » ;
- « *les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette commission peuvent assister aux séances de celle-ci, sans participer aux votes* » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2026-154, en date du 8 avril 2026, portant création de dix (10) commissions thématiques ouvertes aux conseillers municipaux des Communes membres, et notamment d'une commission « Enfance et Familles » ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des membres des commissions ;

Considérant les candidatures :

- en tant que titulaires de :
 - Mme Amélie BAUDET ;
 - Mme Sabrina GRIMAUD ;
 - M. Julien AUDUREAU ;
 - Mme Céline MEUNIER ;
 - Mme Justine BERTIN ;
 - Mme Laure ROUET ;
 - Mme Catherine METAY ;
 - Mme Hélène GABORIT ;
 - Mme Béatrice GENTY ;
 - Mme Laëtitia GUINAUDEAU ;
 - Mme Cécile BARATON ;
 - Mme Martine GEFFARD ;

.../...

- en tant que suppléants de :
 - o Mme Sandrine KIRKET ;
 - o M. Jérôme AUBINEAU ;
 - o Mme Nathalie ARMOUET ;
 - o Mme Danièle COUDRAY ;
 - o Mme Émilie HUVELIN ;
 - o Mme Odile DELACOTTE ;
 - o Mme Alicia NICOU ;
 - o M. Guillaume GUILLOTEAU ;
 - o Mme Élodie BIZON ;
 - o Mme Chrystelle RIGAUD ;
 - o Mme Valérie MARTINEAU ;
 - o Mme Marie SOULARD ;

Considérant les résultats du scrutin :

Représentants titulaires		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Amélie BAUDET	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Sabrina GRIMAUD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Julien AUDUREAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Céline MEUNIER	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentants titulaires		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Justine BERTIN	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Laure ROUET	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Catherine METAY	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Hélène GABORIT	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Béatrice GENTY	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Laëtitia GUINAUDEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Cécile BARATON	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Martine GEFFARD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentants suppléants		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Sandrine KIRKET	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Jérôme AUBINEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Nathalie ARMOUET	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Danièle COUDRAY	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Émilie HUVELIN	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Odile DELACOTTE	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Alicia NICOU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentants suppléants		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Guillaume GUILLOTEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Élodie BIZON	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Chrystelle RIGAUD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Valérie MARTINEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Marie SOULARD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation des douze (12) délégués titulaires et des douze (12) suppléants au sein de la commission « Enfance et Familles », mais au scrutin public à main levée ;
- de proclamer les conseillers municipaux suivants élus membres de la commission « Enfance et Familles » et de les installer immédiatement dans leurs fonctions :

Titulaires	Suppléants	Communes
Amélie BAUDET	Sandrine KIRKET	BOURNEZEAU
Sabrina GRIMAUD	Jérôme AUBINEAU	
Julien AUDUREAU	Nathalie ARMOUET	CHANTONNAY
Céline MEUNIER	Danièle COUDRAY	
Justine BERTIN	Émilie HUVELIN	ROCHETREJOUX
Laure ROUET	Odile DELACOTTE	SAINT-GERMAIN-DE-PRINÇAY
Catherine METAY	Alicia NICOU	SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS
Hélène GABORIT	Guillaume GUILLOTEAU	SAINT-MARTIN-DES-NOYERS
Béatrice GENTY	Élodie BIZON	SAINT-PROUANT
Laëtitia GUINAUDEAU	Chrystelle RIGAUD	SAINT-VINCENT-STERLANGES
Cécile BARATON	Valérie MARTINEAU	SAINTE-CÉCILE
Martine GEFFARD	Marie SOULARD	SIGOURNAIS

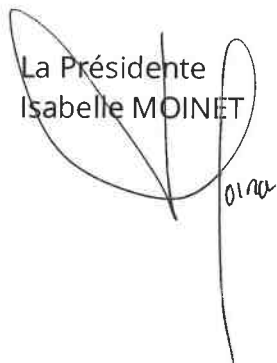
- de proclamer la Vice-Présidente qui assure la délégation de cette thématique, à savoir Madame Laëtitia MOREAU, membre de cette commission ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

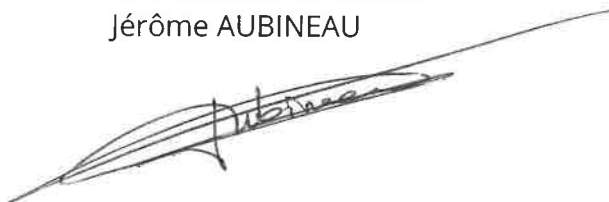
Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Hélène	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlène	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Hélène a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-188 ÉLECTION DES MEMBRES SIÉGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE « EAU ET ALIMENTATION »

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoyant que « *le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* » ;

... / ...

Vu l'article L. 2121-22 du CGCT prévoyant que « *la composition des différentes commissions [...] doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus* » ;

Vu l'article L. 5211-40-1 du CGCT prévoyant que :

- « *en cas d'empêchement, le membre d'une commission créée en application de l'article L. 2121-22 peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire. Ce dernier veille dans sa désignation à respecter le principe de la représentation proportionnelle défini au dernier alinéa du même article L. 2121-22* » ;
- « *lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues audit article L. 2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine* » ;
- « *les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette commission peuvent assister aux séances de celle-ci, sans participer aux votes* » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2026-154, en date du 8 avril 2026, portant création de dix (10) commissions thématiques ouvertes aux conseillers municipaux des Communes membres, et notamment d'une commission « Eau et Alimentation » ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des membres des commissions ;

Considérant les candidatures :

- en tant que titulaires de :
 - M. David LORIEU ;
 - M. Rémi PELON ;
 - M. Olivier CHAUVEAU ;
 - M. Pascal MATHÉ ;
 - M. Richard LOIZEAU ;
 - Mme Laure ROUET ;
 - M. René TEXIER ;
 - M. Cédric SOURISSEAU ;
 - M. Philippe SOULARD ;
 - M. Matthieu TURPIN ;
 - Mme Frédérique HERBRETEAU-RICOEUR ;
 - M. Tony CHATEIGNER ;

.../...

- en tant que suppléants de :
 - o M. Marc LORIEUX ;
 - o Mme Monique BROCHARD ;
 - o M. Alain PERAUDEAU ;
 - o M. Thierry LOOS ;
 - o M. Pierre CHATAIGNER ;
 - o M. Benoit BARD ;
 - o M. Baptiste PICARD ;
 - o Mme Héléna MADORRA ;
 - o M. Thierry SACHOT ;
 - o M. Tony CHARRIER ;
 - o M. Yann JEUDY ;
 - o Mme Stéphanie LUSSEAU ;

Considérant les résultats du scrutin :

Représentants titulaires		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
David LORIEU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Rémi PELON	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Olivier CHAUVEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Pascal MATHÉ	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentants titulaires		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Richard LOIZEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Laure ROUET	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
René TEXIER	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Cédric SOURISSEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Philippe SOULARD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Matthieu TURPIN	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Frédérique HERBRETEAU- RICOEUR	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Tony CHATEIGNER	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentants suppléants		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Marc LORIEUX	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Monique BROCHARD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Alain PERAUDEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Thierry LOOS	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Pierre CHATAIGNER	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Benoit BARD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Baptiste PICARD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentants suppléants		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Hélène MADORRA	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Thierry SACHOT	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Tony CHARRIER	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Yann JEUDY	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Stéphanie LUSSEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation des douze (12) délégués titulaires et des douze (12) suppléants au sein de la commission « Eau et Alimentation », mais au scrutin public à main levée ;
- de proclamer les conseillers municipaux suivants élus membres de la commission « Eau et Alimentation » et de les installer immédiatement dans leurs fonctions :

Titulaires	Suppléants	Communes
David LORIEU	Marc LORIEUX	BOURNEZEAU
Rémi PELON	Monique BROCHARD	
Olivier CHAUVEAU	Alain PERAUDEAU	CHANTONNAY
Pascal MATHÉ	Thierry LOOS	
Richard LOIZEAU	Pierre CHATAIGNER	ROCHETREJOUX
Laure ROUET	Benoit BARD	SAINT-GERMAIN-DE-PRINÇAY
René TEXIER	Baptiste PICARD	SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS
Cédric SOURISSEAU	Hélène MADORRA	SAINT-MARTIN-DES-NOYERS
Philippe SOULARD	Thierry SACHOT	SAINT-PROUANT
Matthieu TURPIN	Tony CHARRIER	SAINT-VINCENT-STERLANGES
Frédérique HERBRETEAU-RICOEUR	Yann JEUDY	SAINTE-CÉCILE
Tony CHATEIGNER	Stéphanie LUSSEAU	SIGOURNAIS

- de proclamer le Vice-Président qui assure la délégation de cette thématique, à savoir Monsieur Jeannick DEBORDE, membre de cette commission ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlène	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37
 Nombre de conseillers communautaires présents : 32
 Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-189 ÉLECTION DES MEMBRES SIÉGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE « MOBILITÉ »

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoyant que « *le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* » ;

... / ...

Vu l'article L. 2121-22 du CGCT prévoyant que « *la composition des différentes commissions [...] doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus* » ;

Vu l'article L. 5211-40-1 du CGCT prévoyant que :

- « *en cas d'empêchement, le membre d'une commission créée en application de l'article L. 2121-22 peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire. Ce dernier veille dans sa désignation à respecter le principe de la représentation proportionnelle défini au dernier alinéa du même article L. 2121-22* » ;
- « *lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues audit article L. 2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine* » ;
- « *les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette commission peuvent assister aux séances de celle-ci, sans participer aux votes* » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2026-154, en date du 8 avril 2026, portant création de dix (10) commissions thématiques ouvertes aux conseillers municipaux des Communes membres, et notamment d'une commission « Mobilité » ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des membres des commissions ;

Considérant les candidatures :

- en tant que titulaires de :
 - M. Mathieu GRIMAUD ;
 - Mme Monique BROCHARD ;
 - Mme Nathalie ARMOUET ;
 - Mme Sandrine SIMON-PETIT ;
 - Mme Émilie HUVELIN ;
 - M. Philippe RIPAUD ;
 - M. Olivier BONNENFANT ;
 - M. Franck AUVINET ;
 - M. Pierre RABILLIER ;
 - Mme Mélanie NATOLOT ;
 - Mme Lucie MENANTEAU ;
 - M. Andrzej SZMID ;

.../...

- en tant que suppléants de :
 - o Mme Nadine BÉLY ;
 - o Mme Anne-Marie DAVIEAU ;
 - o Mme Martine AIRAUD ;
 - o M. Guillaume LOISEAU ;
 - o Mme Anne-Hélène DESRUES ;
 - o M. Maxime PONS ;
 - o Mme Alice PICARD ;
 - o M. Jérémy CONNIL ;
 - o M. Morgan LOGERAIS ;
 - o M. Didier COURCELLES ;
 - o Mme Céline GABILLAUD ;
 - o M. Gérard ARMOUET ;

Considérant les résultats du scrutin :

Représentants titulaires		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Mathieu GRIMAUD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Monique BROCHARD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Nathalie ARMOUET	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Sandrine SIMON-PETIT	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentants titulaires		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Émilie HUVELIN	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Philippe RIPAUD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Olivier BONNENFANT	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Franck AUVINET	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Pierre RABILLIER	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Mélanie NATOLOT	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Lucie MENANTEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Andrzej SZMID	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentants suppléants		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Nadine BÉLY	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Anne-Marie DAVIEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Martine AIRAUD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Guillaume LOISEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Anne-Hélène DESRUES	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Maxime PONS	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Alice PICARD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentants suppléants		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Jérémy CONNIL	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Morgan LOGERAI	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Didier COURCELLES	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Céline GABILLAUD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Gérard ARMOUET	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation des douze (12) délégués titulaires et des douze (12) suppléants au sein de la commission « Mobilité », mais au scrutin public à main levée ;
- de proclamer les conseillers municipaux suivants élus membres de la commission « Mobilité » et de les installer immédiatement dans leurs fonctions :

Titulaires	Suppléants	Communes
Mathieu GRIMAUD	Nadine BÉLY	BOURNEZEAU
Monique BROCHARD	Anne-Marie DAVIEAU	
Nathalie ARMOUET	Martine AIRAUD	CHANTONNAY
Sandrine SIMON-PETIT	Guillaume LOISEAU	
Émilie HUVELIN	Anne-Hélène DESRUES	ROCHETREJOUX
Philippe RIPAUD	Maxime PONS	SAINT-GERMAIN-DE-PRINÇAY
Olivier BONNENFANT	Alice PICARD	SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS
Franck AUVINET	Jérémy CONNIL	SAINT-MARTIN-DES-NOYERS
Pierre RABILLIER	Morgan LOGERAIS	SAINT-PROUANT
Mélanie NATOLOT	Didier COURCELLES	SAINT-VINCENT-STERLANGES
Lucie MENANTEAU	Céline GABILLAUD	SAINTE-CÉCILE
Andrzej SZMID	Gérard ARMOUET	SIGOURNAIS

- de proclamer la Vice-Présidente qui assure la délégation de cette thématique, à savoir Madame Héléna MADORRA, membre de cette commission ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

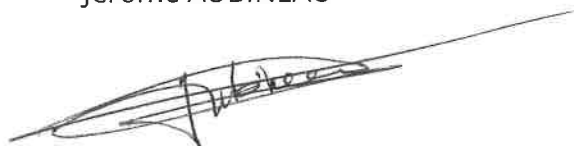
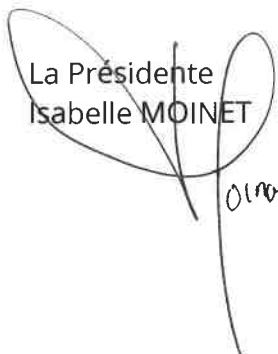
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlène	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37
Nombre de conseillers communautaires présents : 32
Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-190 ÉLECTION DES MEMBRES SIÉGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE « SANTÉ »

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoyant que « *le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* » ;

... / ...

Vu l'article L. 2121-22 du CGCT prévoyant que « *la composition des différentes commissions [...] doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus* » ;

Vu l'article L. 5211-40-1 du CGCT prévoyant que :

- « *en cas d'empêchement, le membre d'une commission créée en application de l'article L. 2121-22 peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire. Ce dernier veille dans sa désignation à respecter le principe de la représentation proportionnelle défini au dernier alinéa du même article L. 2121-22* » ;
- « *lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre forme une commission dans les conditions prévues audit article L. 2121-22, il peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres de cet établissement selon des modalités qu'il détermine* » ;
- « *les élus municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation qui ne sont pas membres de cette commission peuvent assister aux séances de celle-ci, sans participer aux votes* » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2026-154, en date du 8 avril 2026, portant création de dix (10) commissions thématiques ouvertes aux conseillers municipaux des Communes membres, et notamment d'une commission « Santé », représentée en tant que titulaires par les conseillers communautaires élus en tant que membre du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des membres des commissions ;

Considérant les candidatures :

- en tant que titulaires de :
 - Mme Monique BROCHARD ;
 - Mme Martine AIRAUD ;
 - Mme Charlène VRIGNAUD ;
 - Mme Laure ROUET ;
 - Mme Laëtitia MOREAU ;
 - Mme Hélène GABORIT ;
 - Mme Béatrice GENTY ;
 - Mme Valérie TONARELLI ;
 - Mme Valérie MARTINEAU ;
 - M. Jean-Marcel GRIMAUD ;

.../...

- en tant que suppléants de :
 - o Mme Anne-Marie DAVIEAU ;
 - o Mme Céline MEUNIER ;
 - o Mme Catherine PAILLOU ;
 - o Mme Carole GUILLAUMIN ;
 - o Mme Valérie PICARD ;
 - o Mme Rose-Hélène JAUD ;
 - o Mme Christelle DAVIET ;
 - o Mme Annick BELZ ;
 - o Mme Lucie MENANTEAU ;
 - o Mme Béatrice BAUDRY ;

Considérant les résultats du scrutin :

Représentants titulaires		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Monique BROCHARD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Martine AIRAUD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Charlène VRIGNAUD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Laure ROUET	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentants titulaires		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Laëtitia MOREAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Hélène GABORIT	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Béatrice GENTY	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Valérie TONARELLI	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Valérie MARTINEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Jean-Marcel GRIMAUD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

Représentants suppléants		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Anne-Marie DAVIEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Céline MEUNIER	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Catherine PAILLOU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Carole GUILLAUMIN	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Valérie PICARD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Rose-Hélène JAUD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentants suppléants		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Christelle DAVIET	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Annick BELZ	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Lucie MENANTEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Béatrice BAUDRY	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation des dix (10) délégués titulaires et des dix (10) suppléants au sein de la commission « Santé », mais au scrutin public à main levée ;
- de proclamer les conseillers municipaux suivants élus membres de la commission « Santé » et de les installer immédiatement dans leurs fonctions :

Titulaires <i>(conseillers communautaires élus en tant que membre du CIAS)</i>	Suppléants	Communes
Monique BROCHARD	Anne-Marie DAVIEAU	BOURNEZEAU
Martine AIRAUD	Céline MEUNIER	CHANTONNAY
Charlène VRIGNAUD	Catherine PAILLOU	ROCHETREJOUX
Laure ROUET	Carole GUILLAUMIN	SAINT-GERMAIN-DE-PRINÇAY
Laëtitia MOREAU	Valérie PICARD	SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS
Hélène GABORIT	Rose-Hélène JAUD	SAINT-MARTIN-DES-NOYERS
Béatrice GENTY	Christelle DAVIET	SAINT-PROUANT
Valérie TONARELLI	Annick BELZ	SAINT-VINCENT-STERLANGES
Valérie MARTINEAU	Lucie MENANTEAU	SAINTE-CÉCILE
Jean-Marcel GRIMAUD	Béatrice BAUDRY	SIGOURNAIS

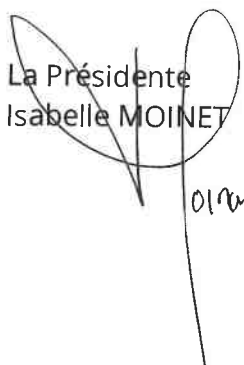
- de proclamer la Vice-Présidente qui assure la délégation de cette thématique, à savoir Madame Hélène MADORRA, membre de cette commission ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlène	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37
 Nombre de conseillers communautaires présents : 32
 Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-191 COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) : CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES

Nomenclature des actes : 5.2

Vu l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoyant que la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) :

- « est composée [...] par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste » ;
- procède « selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires » ;

... / ...

Vu l'article D. 1411-3 du CGCT précisant que « *les membres titulaires et suppléants [...] sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel* » ;

Vu l'article D. 1411-4 du CGCT précisant que « *les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir* », ainsi que l'attribution des sièges en cas d'égalité des suffrages ;

Vu l'article D. 1411-5 du CGCT précisant que « *l'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt des listes* » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

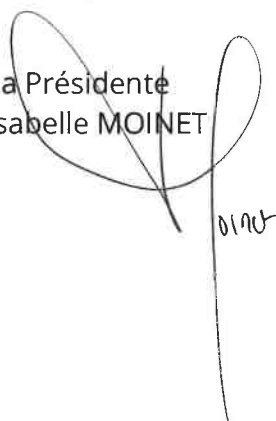
- de fixer les conditions de dépôt des listes de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), comme suit :
 - o les listes peuvent comporter moins de noms que de sièges à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants) ;
 - o les listes devront être déposées auprès du secrétaire de séance, lors de la séance du Conseil communautaire au cours de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de ladite Commission :
 - pour l'élection des membres titulaires : les listes devront être déposées avant le vote des conseillers portant sur l'élection des membres titulaires ;
 - pour l'élection des membres suppléants : les listes devront être déposées avant le vote des conseillers portant sur l'élection des membres suppléants ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

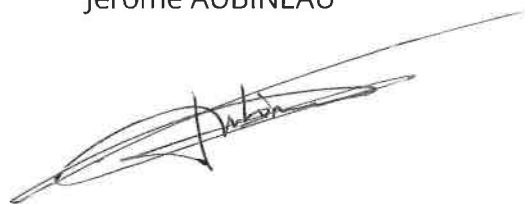
Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Isabelle Moinet', written over the printed name.

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jérôme Aubineau', written over the printed name.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlene	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-192 COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) : ÉLECTION

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoyant que « *le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* », par renvoi de l'article L. 5211-1 du même Code ;

.../...

Vu l'article L. 1411-5 du CGCT prévoyant que la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) :

- « est composée [...] par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste » ;
- procède « selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires » ;

Vu l'article D. 1411-3 du CGCT précisant que « les membres titulaires et suppléants [...] sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel » ;

Vu l'article D. 1411-4 du CGCT précisant que « les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir », ainsi que l'attribution des sièges en cas d'égalité des suffrages ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2026-191, en date du 29 avril 2026, fixant les conditions de dépôt des listes de candidats pour l'élection des membres de la CDSP ;

Considérant la réponse publiée le 18 octobre 2016 à la question écrite n° 54877 de la 14^e législature de l'Assemblée Nationale du 6 mai 2014 (et renouvelée le 4 octobre 2016), mettant en avant qu'il est autorisé que « l'assemblée délibérante fixe ces conditions de dépôt des listes dans une délibération adoptée juste avant ledit dépôt et l'élection elle-même, au cours de la même séance » ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des membres de cette commission ;

Vu la liste suivante déposée avec ;

- en tant que candidats titulaires :
 - o M. Yannick SOULARD ;
 - o M. Cyrille GUIBERT ;
 - o M. Yoann BONNEAUD ;
 - o M. Dominique PAILLAT ;
 - o M. Jean-Marcel GRIMAUD ;
- en tant que candidats suppléants :
 - o Mme Valérie TONARELLI ;
 - o Mme Laëtitia MOREAU ;
 - o Mme Héléna MADORRA ;
 - o M. Jérôme AUBINEAU ;
 - o Mme Céline MEUNIER ;

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation des cinq (5) délégués titulaires et des cinq (5) suppléants au sein de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), mais au scrutin public à main levée ;
- de nommer au sein de cette CDSP et de les installer immédiatement dans leurs fonctions :
 - o les membres titulaires suivants :
 - M. Yannick SOULARD ;
 - M. Cyrille GUIBERT ;
 - M. Yoann BONNEAUD ;
 - M. Dominique PAILLAT ;
 - M. Jean-Marcel GRIMAUD ;
 - o les membres suppléants suivants :
 - Mme Valérie TONARELLI ;
 - Mme Laëtitia MOREAU ;
 - Mme Héléna MADORRA ;
 - M. Jérôme AUBINEAU ;
 - Mme Céline MEUNIER ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

01net

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlène	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-193 COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Nomenclature des actes : 5.2

Vu l'article L. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoyant que
« *Les assemblées délibérantes [...] de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L. 1413-1. Elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire* » ;

... / ...

Vu l'article L. 1411-5 du CGCT prévoyant que la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) « analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés [...] et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2026-191, en date du 29 avril 2026, fixant les conditions de dépôt des listes de candidats pour l'élection des membres de la CDSP ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2026-192, en date du 29 avril 2026, nommant les membres de la CDSP ;

Considérant que la réglementation ne définit pas les règles de fonctionnement de la CDSP et qu'il convient par conséquent d'élaborer un règlement de fonctionnement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

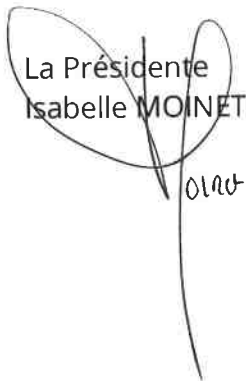
- d'approuver, tel que joint en annexe, le règlement de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU



REGLEMENT INTÉRIEUR
DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION
DE SERVICE PUBLIC
(CDSP)

Préambule

Le présent règlement intérieur a été adopté par délibération n° 2026-193 du Conseil communautaire en date du 29 avril 2026.

Le Code de la commande publique ne prévoit pas de dispositions relatives aux règles de fonctionnement de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP). Ces dernières relèvent uniquement des dispositions du Code général des collectivités territoriales (et notamment des articles L. 1411-1 à L. 1411-19, R.1411-1 et D. 1411-3 à D. 1411-6).

Il incombe en conséquence aux collectivités territoriales d'arrêter elles-mêmes un règlement intérieur de nature à garantir leur bon fonctionnement dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

ARTICLE 1 – COMPOSITION ET RÔLE DES MEMBRES

1.1 Présidence

La Présidente de la CDSP est de droit la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay (CCPC).

Elle peut, par arrêté, déléguer cette fonction à un représentant et, le cas échéant, désigner, un ou plusieurs suppléants. Cette désignation ne peut intervenir parmi les membres titulaires ou suppléants de la CDSP.

1.2 Membres à voix délibérative

La CDSP est composée de la Présidente de la CCPC, ou de son représentant, de cinq membres titulaires de l'assemblée délibérante, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et de cinq membres suppléants élus selon les mêmes modalités, dans le respect de l'article D. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

1.3 Membres à voix consultative

Peuvent participer aux réunions de la CDSP avec voix consultative :

- les agents compétents en matière de délégation de service public ;
- les agents compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ;
- tout assistant à la maîtrise d'ouvrage chargé d'accompagner la définition des besoins et l'analyse des offres.

Par ailleurs, peuvent également être invités par la Présidente de la CDSP :

- le comptable public ;
- le représentant du Ministre en charge de la concurrence.

1.4 Remplacement d'un membre titulaire

En cas d'indisponibilité temporaire d'un membre titulaire, il peut être remplacé par un des membres suppléants.

En cas d'indisponibilité permanente d'un membre titulaire, il est pourvu à son remplacement par un suppléant inscrit sur la même liste, et venant immédiatement après le dernier titulaire de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après le dernier membre suppléant retenu.

Il est procédé au renouvellement intégral de la commission lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que prévues ci-dessus, au remplacement des membres titulaires.

ARTICLE 2 – COMPÉTENCES DE LA CDSP

Conformément à l'article L.1411-5 du CGCT, la CDSP est compétente pour :

- ouvrir les candidatures et les offres ;
- analyser les dossiers de candidature ;
- dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-1 à L.5212-4 du Code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Au terme de la réunion au cours de laquelle elle a analysé les offres, la CDSP doit établir un rapport mais également donner un avis sur les offres analysées.

Au vu de l'avis de la CDSP, l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public peut organiser librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires dans les conditions prévues par l'article L. 3124-1 du Code de la commande publique.

La CDSP saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre, l'analyse des propositions de celles-ci, les motifs ayant permis de retenir ladite entreprise ainsi que l'économie générale du contrat.

D'autre part, et conformément à l'article L. 1411-6 du CGCT, tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante et, dès lors qu'une augmentation du montant global est supérieure à 5 %, d'un avis de la CDSP qui sera soumis à l'assemblée précitée.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE LA CDSP

3.1 Règles de convocation

Les convocations sont adressées par voie électronique (courriel, papier en cas d'impossibilité technique et de manière exceptionnelle) aux membres au moins cinq jours francs avant la tenue de la séance.

L'ordre du jour prévisionnel est joint à la convocation, mais il peut être modifié jusqu'au jour de la réunion de la CDSP.

Si après une première convocation, le quorum n'a pas été atteint, la CDSP est à nouveau convoquée sans condition de délai. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum.

Afin d'assurer les règles de quorum, les membres titulaires et suppléants sont convoqués pour chaque réunion avec une priorité accordée aux titulaires.

3.2 Quorum

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents. Le quorum doit être maintenu tout au long de la commission. Il est donc atteint avec la présence de la Présidente de la commission et de trois membres (soit quatre membres au total). En l'absence de la Présidente de la commission (ou de l'un de ses suppléants), la réunion ne peut pas avoir lieu.

3.3 Débat et vote

Sur décision de sa Présidente, les délibérations de la CDSP peuvent être organisées à distance dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial.

Les débats sont organisés par la Présidente de la CDSP.

Les membres à voix délibérative de la CDSP votent : pour, contre ou abstention.

Les décisions sont approuvées à la majorité des votants. En cas de partage égal des voix, la Présidente de la CDSP a voix prépondérante.

3.4 Procès-verbal

Un procès-verbal de la CDSP est dressé et signé par les membres présents ayant voix délibérative, ainsi que le comptable public et le représentant du Ministre en charge de la concurrence lorsqu'ils sont présents.

3.5 Confidentialité, devoir de réserve et d'impartialité des membres

Les séances de la CDSP ne sont pas publiques. Seules les personnes convoquées ou invitées à la séance peuvent y assister.

Les membres de la CDSP, ainsi que toute personne appelée à participer aux réunions, sont tenus à une stricte confidentialité à l'égard des informations non publiques dont ils pourraient prendre connaissance :

- à l'occasion des réunions de la CDSP ;
- dans tous les documents transmis par les candidats ;
- lors des échanges avec les candidats, quel que soit leur support ;
- sur les arguments échangés lors des délibérations.

Conformément à l'article L.1524-5 du CGCT, il est interdit aux élus de participer à une CDSP lorsqu'une société d'économie mixte locale est candidate à l'attribution d'un marché public ou d'une concession et lorsqu'ils se trouvent dans l'une des situations suivantes :

- ils sont mandataires de la collectivité au sein du Conseil d'administration de ladite société d'économie mixte ;
- ils exercent les fonctions de membre ou de Président du Conseil d'administration, de Président directeur général ou de membre ou de Président du Conseil de surveillance de la société d'économie mixte.

De plus, si un membre de la CDSP se trouve en situation de conflit d'intérêts au regard de la procédure de passation de marché public ou de concession concernée (ou que ces procédures sont susceptibles de les placer à court terme en situation de conflit d'intérêts), ils doivent immédiatement s'abstenir de siéger ou de prendre part au vote et se faire remplacer par un suppléant.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlène	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-194 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) : CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES

Nomenclature des actes : 5.2

Vu l'article L. 1414-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoyant que « pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée [...], le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 » ;

.../...

Vu l'article L. 1411-5 du CGCT définissant le rôle et la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), et prévoyant notamment que la commission :

- « est composée [...] par l'autorité habilitée à signer la convention [...] ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste » ;
- procède « selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires » ;

Vu l'article D. 1411-3 du CGCT précisant que « Les membres titulaires et suppléants de la commission chargée d'ouvrir les plis, prévue à l'article L. 1411-5, contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataires d'un service public local sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel » ;

Vu l'article D. 1411-4 du CGCT précisant que « les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir », ainsi que l'attribution des sièges en cas d'égalité des suffrages ;

Vu l'article D. 1411-5 du CGCT précisant que « l'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt des listes » ;

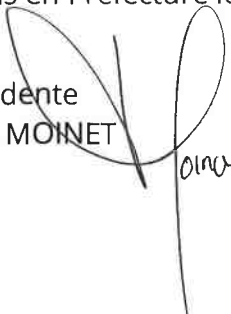
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de fixer les conditions de dépôt des listes de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) comme suit :
 - o les listes peuvent comporter moins de noms que de sièges à pourvoir (5 titulaires et 5 suppléants) ;
 - o les listes devront être déposées auprès du secrétaire de séance, lors de la séance du Conseil communautaire au cours de laquelle il sera procédé à l'élection des membres de la commission :
 - pour l'élection des membres titulaires : les listes devront être déposées avant le vote des conseillers portant sur l'élection des membres titulaires ;
 - pour l'élection des membres suppléants : les listes devront être déposées avant le vote des conseillers portant sur l'élection des membres suppléants ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET



Publié le 04/05/2026

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlene	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-195 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) : ÉLECTION

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoyant que « *le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* », par renvoi de l'article L. 5211-1 du même Code ;

.../...

Vu l'article L. 1414-2 du CGCT prévoyant que « *pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée [...], le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5* » ;

Vu l'article L. 1411-5 du CGCT prévoyant que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) :

- « *est composée [...] par l'autorité habilitée à signer la convention [...] ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste* » ;
- procède « *selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires* » ;

Vu l'article D. 1411-3 du CGCT précisant que « *Les membres titulaires et suppléants de la commission chargée d'ouvrir les plis, prévue à l'article L. 1411-5, contenant les offres des candidats susceptibles d'être retenus comme délégataires d'un service public local sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel* » ;

Vu l'article D. 1411-4 du CGCT précisant que « *les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir* », ainsi que l'attribution des sièges en cas d'égalité des suffrages ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2026-194, en date du 29 avril 2026, fixant les conditions de dépôt des listes de candidats pour l'élection des membres de la CAO ;

Considérant la réponse publiée le 18 octobre 2016 à la question écrite n° 54877 de la 14^e législature de l'Assemblée Nationale du 6 mai 2014 (et renouvelée le 4 octobre 2016), mettant en avant qu'il est autorisé que « *l'assemblée délibérante fixe ces conditions de dépôt des listes dans une délibération adoptée juste avant ledit dépôt et l'élection elle-même, au cours de la même séance* » ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des membres de cette commission ;

Vu la liste suivante déposée avec ;

- en tant que candidats titulaires :
 - o M. Yannick SOULARD ;
 - o M. Cyrille GUIBERT ;
 - o M. Yoann BONNEAUD ;
 - o M. Dominique PAILLAT ;
 - o M. Jean-Marcel GRIMAUD ;
- en tant que candidats suppléants :
 - o Mme Valérie TONARELLI ;
 - o Mme Laëtitia MOREAU ;
 - o Mme Hélène MADORRA ;
 - o M. Jérôme AUBINEAU ;
 - o Mme Céline MEUNIER ;

.../...

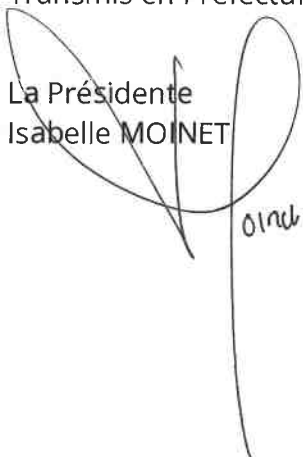
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation des cinq (5) délégués titulaires et des cinq (5) suppléants au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), mais au scrutin public à main levée ;
- de nommer au sein de cette CAO et de les installer immédiatement dans leurs fonctions :
 - o les membres titulaires suivants :
 - M. Yannick SOULARD ;
 - M. Cyrille GUIBERT ;
 - M. Yoann BONNEAUD ;
 - M. Dominique PAILLAT ;
 - M. Jean-Marcel GRIMAUD ;
 - o les membres suppléants suivants :
 - Mme Valérie TONARELLI ;
 - Mme Laëtitia MOREAU ;
 - Mme Héléna MADORRA ;
 - M. Jérôme AUBINEAU ;
 - Mme Céline MEUNIER ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Isabelle Moinet', written over the printed name. The signature is fluid and somewhat stylized, with a long vertical stroke extending downwards.

Publié le 04/05/2026

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jérôme Aubineau', written over the printed name. The signature is more horizontal and stylized, with several loops and a long tail.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Hélène	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlène	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Hélène a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-196 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) : RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Nomenclature des actes : 5.2

Vu l'article L. 1414-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoyant que :

- « pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée [...], le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 » ;
- « En cas d'urgence impérieuse, le marché public peut être attribué sans réunion préalable de la commission d'appel d'offres » ;
- Les délibérations de la commission d'appel d'offres peuvent être organisées à distance dans les conditions de l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial » ;

... / ...

Vu l'article L. 1411-5 du CGCT précisant que « *Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents. Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum* » ;

Vu l'article L. 1414-3 du CGCT précisant que « *Lorsqu'un groupement de commandes est composé en majorité de collectivités territoriales ou d'établissements publics locaux [...], il est institué une commission d'appel d'offres composée des membres suivants : 1° Un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres ; 2° Un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné selon les modalités qui leur sont propres. La commission d'appel d'offres est présidée par le représentant du coordonnateur du groupement. Pour chaque membre titulaire peut être prévu un suppléant* » ;

Vu l'article L. 1414-4 du CGCT prévoyant que « *tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres. Lorsque l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la commission d'appel d'offres lui est préalablement transmis. Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables lorsque ces avenants concernent des marchés publics qui ne sont pas soumis à la commission d'appel d'offres* » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2026-194, en date du 29 avril 2026, fixant les conditions de dépôt des listes de candidats pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2026-195, en date du 29 avril 2026, nommant les membres de la CAO ;

Considérant que la réglementation ne définit pas les règles de fonctionnement de la CAO et qu'il convient par conséquent d'élaborer un règlement de fonctionnement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

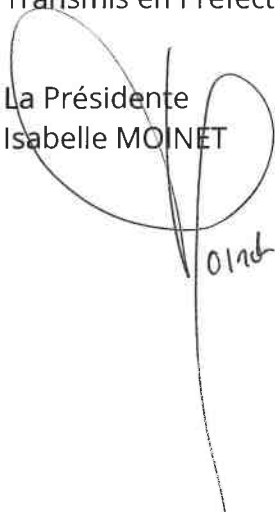
- d'approuver, tel que joint en annexe, le règlement de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;
- d'autoriser la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

... / ...

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

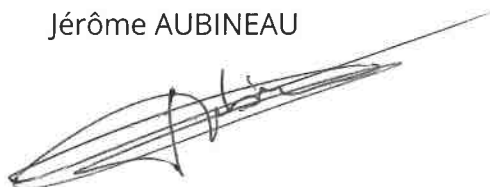
Transmis en Préfecture le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top, followed by a vertical line that curves slightly to the right at the bottom. The signature is written over the printed name 'Isabelle MOINET'.

Publié le 04/05/2026

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU

A handwritten signature in black ink, featuring a series of horizontal, overlapping strokes that form a dense, elongated shape. The signature is written over the printed name 'Jérôme AUBINEAU'.

REGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Préambule

Le présent règlement intérieur a été adopté par délibération du Conseil communautaire n° 2026-196 en date du 29 avril 2026.

Il est établi dans le respect de la réglementation en vigueur et s'appuie sur la mise en œuvre des principes de la commande publique à savoir :

- Liberté d'accès à la commande publique ;
- Égalité de traitement des candidats ;
- Transparence des procédures.

ARTICLE 1 – COMPOSITION ET RÔLE DES MEMBRES

1.1 Présidence

La Présidente de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est de droit la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonay (CCPC).

Elle peut, par arrêté, déléguer cette fonction à un représentant et, le cas échéant, désigner, un ou plusieurs suppléants. Cette désignation ne peut intervenir parmi les membres titulaires ou suppléants de la CAO.

1.2 Membres à voix délibérative

La CAO est composée de la Présidente de la CCPC, ou de son représentant, de cinq membres titulaires de l'assemblée délibérante, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et de cinq membres suppléants élus selon les mêmes modalités, dans le respect de l'article D. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable par renvoi de l'article L. 1411-5 du même Code.

1.3 Membres à voix consultative

Peuvent participer aux réunions de la CAO avec voix consultative :

- les agents compétents en matière de marchés publics ;
- les agents compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ;
- le maître d'œuvre chargé du suivi de l'exécution des travaux ou de la prestation, objet de la consultation ;
- tout assistant à la maîtrise d'ouvrage chargé d'accompagner la définition des besoins et l'analyse des offres.

Par ailleurs, peuvent également être invités par la Présidente de la CAO :

- le comptable public ;
- le représentant du Ministre en charge de la concurrence.

1.4 Remplacement d'un membre titulaire

En cas d'indisponibilité temporaire d'un membre titulaire, il peut être remplacé par un des membres suppléants.

En cas d'indisponibilité permanente d'un membre titulaire, il est pourvu à son remplacement par un suppléant inscrit sur la même liste, et venant immédiatement après le dernier titulaire de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après le dernier membre suppléant retenu.

Il est procédé au renouvellement intégral de la commission lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que prévues ci-dessus, au remplacement des membres titulaires.

ARTICLE 2 – COMPÉTENCES D'ATTRIBUTION

La CAO est une instance à caractère permanent pour toute la durée de la mandature, qui se réunit périodiquement.

Elle est appelée à délibérer pour attribuer tous les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe, prise individuellement, est égale ou supérieure aux seuils européens, sauf en cas d'urgence impérieuse. L'attribution des marchés à procédure adaptée (inférieurs aux seuils européen) ne relèvent pas de la CAO mais de la Commission Intercommunale de la Commande Publique.

La CAO est également compétente pour rendre un avis sur tout projet d'avenant entraînant une augmentation de plus de 5 % du montant global des marchés qu'elle a attribués (article L. 1414-4 du CGCT). Aussi, lorsque l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la commission d'appel d'offres lui est préalablement transmis (selon le même article précité).

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DE LA CAO

3.1 Règles de convocation

Les convocations sont adressées par voie électronique (courriel, papier en cas d'impossibilité technique et de manière exceptionnelle) aux membres au moins cinq jours francs avant la tenue de la séance.

L'ordre du jour prévisionnel est joint à la convocation, mais il peut être modifié jusqu'au jour de la réunion de la CAO.

Si après une première convocation, le quorum n'a pas été atteint, la CAO est à nouveau convoquée sans condition de délai. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum.

Afin d'assurer les règles de quorum, les membres titulaires et suppléants sont convoqués pour chaque réunion avec une priorité accordée aux titulaires.

3.2 Quorum

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents. Le quorum doit être maintenu tout au long de la commission. Il est donc atteint avec la présence de la Présidente de la commission et de trois membres (soit quatre membres au total). En l'absence de la Présidente de la commission (ou de l'un de ses suppléants), la réunion ne peut pas avoir lieu.

3.3 Débat et vote

Sur décision de sa Présidente, les délibérations de la CAO peuvent être organisées à distance dans les conditions prévues par l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial.

Les débats sont organisés par la Présidente de la CAO.

Les membres à voix délibérative de la CAO votent : pour, contre ou abstention.

L'attribution du marché doit être approuvée à la majorité des votants. En cas de partage égal des voix, la Présidente de la CAO a voix prépondérante.

3.4 Procès-verbal

Un procès-verbal de la CAO est dressé et signé par les membres présents ayant voix délibérative, ainsi que le comptable public et le représentant du Ministre en charge de la concurrence lorsqu'ils sont présents.

3.5 Confidentialité, devoir de réserve et d'impartialité des membres

Les séances de la CAO ne sont pas publiques. Seules les personnes convoquées ou invitées à la séance peuvent y assister.

Les membres de la CAO, ainsi que toute personne appelée à participer aux réunions, sont tenus à une stricte confidentialité à l'égard des informations non publiques dont ils pourraient prendre connaissance :

- à l'occasion des réunions de la CAO ;
- dans tous les documents transmis par les candidats ;
- lors des échanges avec les candidats, quel que soit leur support ;
- sur les arguments échangés lors des délibérations.

Conformément à l'article L. 1524-5 du CGCT, il est interdit aux élus de participer à une CAO lorsqu'une société d'économie mixte locale est candidate à l'attribution d'un marché public ou d'une concession et lorsqu'ils se trouvent dans l'une des situations suivantes :

- ils sont mandataires de la collectivité au sein du Conseil d'administration de ladite société d'économie mixte ;
- ils exercent les fonctions de membre ou de Président du Conseil d'administration, de Président directeur général ou de membre ou de Président du Conseil de surveillance de la société d'économie mixte.

De plus, si un membre de la CAO se trouve en situation de conflit d'intérêts au regard de la procédure de passation de marché public ou de concession concernée (ou que ces procédures sont susceptibles de les placer à court terme en situation de conflit d'intérêts), ils doivent immédiatement s'abstenir de siéger ou de prendre part au vote et se faire remplacer par un suppléant.

3.6 Jury

Pour certaines procédures, notamment celle du concours, de marché de conception réalisation et marché globaux, la réunion d'un jury est obligatoire lorsque l'acheteur est soumis à loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 dit Loi « MOP ».

Conformément à l'article R. 2162-24 du Code de la commande publique, les membres élus de la CAO font partie du jury. Dès lors, la CCPC aura le choix de recourir, soit à la CAO permanente, soit à une CAO spécifiquement élus pour l'opération concernée.

Le présent règlement intérieur s'applique également au jury.

Il est précisé que d'autres membres élus de la CCPC ne peuvent pas siéger au sein du jury au titre des autres collèges le composant (réponse ministérielle n° 44524 JOAN du 5 mai 2009).

De même, sous réserve de la décision de la Présidente du jury, aucun agent de l'intercommunalité ne peut siéger au sein du jury avec voix délibérative.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlene	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-197 ÉLECTION DES MEMBRES SIÉGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE COMMANDE PUBLIQUE (CICP)

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoyant que « le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin » ;

... / ...

Vu l'article L. 2121-22 du CGCT prévoyant que « *la composition des différentes commissions [...] doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus* » ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offre (CAO) est compétente pour l'attribution des marchés dont le montant est égal ou supérieur aux seuils européens ;

Considérant la volonté des élus communautaires de créer une commission compétente pour donner un avis sur l'attribution des marchés inférieurs aux seuils européens, mais supérieurs aux seuils de mise en concurrence ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des membres des commissions ;

Considérant les candidatures :

- en tant que candidats titulaires :
 - o M. Yannick SOULARD ;
 - o M. Cyrille GUIBERT ;
 - o M. Yoann BONNEAUD ;
 - o M. Dominique PAILLAT ;
 - o M. Jean-Marcel GRIMAUD ;
- en tant que candidats suppléants :
 - o Mme Valérie TONARELLI ;
 - o Mme Laëtitia MOREAU ;
 - o Mme Hélène MADORRA ;
 - o M. Jérôme AUBINEAU ;
 - o Mme Céline MEUNIER ;

Considérant les résultats du scrutin :

Représentants titulaires		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Yannick SOULARD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Cyrille GUIBERT	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentants titulaires		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Yoann BONNEAUD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Dominique PAILLAT	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Jean-Marcel GRIMAUD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

Représentants suppléants		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Valérie TONARELLI	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Laëtitia MOREAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Hélène MADORRA	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentants suppléants		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Jérôme AUBINEAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Céline MEUNIER	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de créer la Commission Intercommunale de Commande Publique (CICP) ;
- que la CICP soit compétente pour donner un avis sur l'attribution :
 - o des marchés de fournitures et prestations de services dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de mise en concurrence et inférieur aux seuils européens ;
 - o des marchés de travaux dont le montant est égal ou supérieur au seuil de mise en concurrence et inférieur au seuil européen ;
- de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation des cinq (5) délégués titulaires et des cinq (5) suppléants au sein de la CICP, mais au scrutin public à main levée ;
- de proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la CICP et de les installer immédiatement dans leurs fonctions :

Titulaires	Suppléants
Yannick SOULARD	Valérie TONARELLI
Cyrille GUIBERT	Laëtitia MOREAU
Yoann BONNEAUD	Hélène MADORRA
Dominique PAILLAT	Jérôme AUBINEAU
Jean-Marcel GRIMAUD	Céline MEUNIER

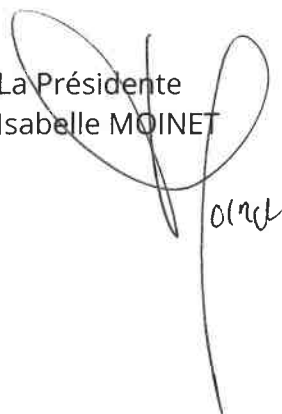
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

.../...

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long vertical stroke extending downwards. The signature is positioned to the right of the printed name.

Publié le 04/05/2026

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU

A handwritten signature in black ink, featuring a long horizontal stroke with several loops and a sharp point at the end. The signature is positioned to the right of the printed name.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlène	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle
– Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe
– M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-198 CRÉATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID)

Nomenclature des actes : 5.2

Vu l'article 1650 A du Code général des impôts prévoyant notamment que :

- « dans chaque établissement public de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C, il est institué une commission intercommunale des impôts directs composée de onze membres, à savoir le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou un vice-président délégué et dix commissaires » ;

... / ...

- « les commissaires doivent remplir les mêmes conditions que celles édictées au troisième alinéa du 1 de l'article 1650 pour être membres de la commission communale des impôts directs à l'exception de la quatrième condition. Mais ils doivent être inscrits aux rôles des impositions directes locales de l'établissement public de coopération intercommunale ou des communes membres »;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes par arrêté préfectoral n° 2026-DCL-BICB-36 en date du 8 janvier 2026 ;

Considérant que la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) est obligatoire dans les Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur Régional/Départemental des Finances Publiques (DDFIP) sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses Communes membres ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

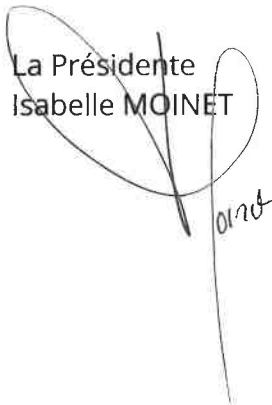
- de créer une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID), pour la durée du mandat, composée de dix (10) commissaires titulaires et de dix (10) commissaires suppléants ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

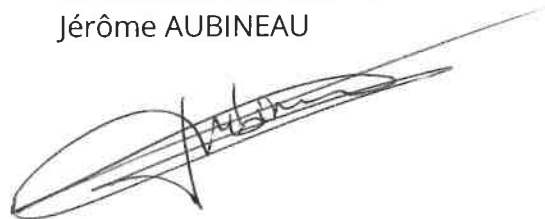
Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlène	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-199 CRÉATION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Nomenclature des actes : 5.2

Vu l'article 1609 *nonies* C – IV du Code général des impôts qui prévoit qu' « *il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le Président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le vice-président* » ;

.../...

Considérant que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est créée par l'organe délibérant de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers ;

Considérant qu'elle est composée des conseillers municipaux des Communes membres et que chaque Conseil municipal dispose d'au moins un représentant ;

Considérant que les villes de Bournezeau et Chantonay, disposant de plus de 3 500 habitants, nécessitent pour des questions de représentation proportionnelle de bénéficier de membres supplémentaires, à savoir respectivement deux (2) et trois (3) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de créer une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) entre la Communauté de communes du Pays de Chantonay et ses Communes membres, pour la durée du mandat, composée de 13 membres, répartis comme suit :

COMMUNES	Nombre de membres
BOURNEZEAU	2
CHANTONNAY	3
ROCHETREJOUX	1
SAINT-GERMAIN-DE-PRINÇAY	1
SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS	1
SAINT-MARTIN-DES-NOYERS	1
SAINT-PROUANT	1
SAINT-VINCENT-STERLANGES	1
SAINTE-CÉCILE	1
SIGOURNAIS	1
TOTAL	13

.../...

- de désigner les conseillers municipaux suivants comme membres de ladite CLECT :

COMMUNES	Membres
BOURNEZEAU	Mathilde MANDIN
	Jeannick DEBORDE
CHANTONNAY	Isabelle MOINET
	Arthur ROUSSEL de COURCY
	Arnaud SAVOIE
ROCHETREJOUX	Yoann BONNEAUD
SAINT-GERMAIN-DE-PRINÇAY	Dominique PAILLAT
SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS	Laëtitia MOREAU
SAINT-MARTIN-DES-NOYERS	Christophe GOURAUD
SAINT-PROUANT	Yannick SOULARD
SAINT-VINCENT-STERLANGES	Valérie TONARELLI
SAINTE-CÉCILE	Cyrille GUIBERT
SIGOURNAIS	Jean-Marcel GRIMAUD

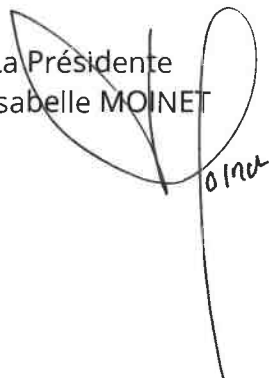
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlène	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-200 CRÉATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ (CIA)

Nomenclature des actes : 5.2

Vu l'article L. 2143-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui précise que « *La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus. Elle est alors présidée par le président de cet établissement. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement* » ;

... / ...

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Chantonnay regroupe plus de 5 000 habitants et dispose des compétences « organisation de la mobilité » et « aménagement de l'espace » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

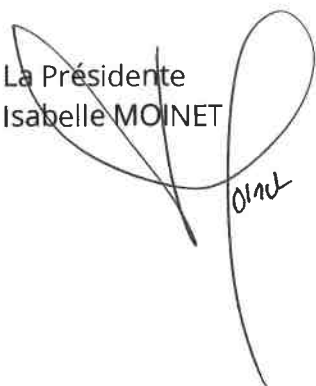
- de créer une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (CIA) à titre permanent pour la durée du mandat ;
- d'arrêter le nombre de membres de cette CIA à vingt (20), dont onze (11) seront issus du Conseil communautaire ;
- d'approuver la composition de cette CIA comme suit :
 - o la Présidente de la Communauté de communes, membre de droit ;
 - o un représentant de chaque Commune membre au sein du Conseil communautaire ;
 - o un ou des représentants d'associations ou organismes de personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental ;
 - o un ou des représentants d'associations ou organismes de personnes âgées ;
 - o un ou des représentants d'acteurs économiques ;
 - o un ou des représentants d'usagers du territoire en vue de répondre à la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la Commission ;
- de demander aux Communes, associations ou organismes de personnes handicapées et âgées, représentants des acteurs économiques ainsi que d'usagers de désigner leurs représentants ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Étant précisé qu'au vu des désignations précitées et conformément à l'article L. 2143-3 susvisé, Madame la Présidente prendra un arrêté fixant la liste des membres de la CIA.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Imet', written over the printed name 'Isabelle MOINET'.

Publié le 04/05/2026

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Aubineau', written over the printed name 'Jérôme AUBINEAU'.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlène	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2026-201 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS POUR SIÉGER
AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU BOCAGE
VENDÉEN**

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 5711-1 du CGCT précisant que :

- « pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre » ;

... / ...

- « le conseil municipal et l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte » ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1410 en date du 13 octobre 2023 portant modification des statuts du Syndicat mixte du Pays du Bocage Vendéen ;

Vu l'article 6 des statuts du Syndicat mixte du Pays du Bocage Vendéen ;

Considérant que le Syndicat mixte du Pays du Bocage Vendéen regroupe les Communautés de communes du Pays de Chantonnay, du Pays des Herbiers, du Pays de Mortagne, du Pays de Pouzauges, du Pays de Saint Fulgent – Les Essarts et la Communauté d'agglomération Terres de Montaigu ;

Considérant que le syndicat est compétent dans les domaines suivants :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ;
- Pôle touristique du Bocage Vendéen ;
- Dispositifs contractuels de Pays (Programme Leader) ;

Considérant que le Syndicat mixte est administré par un organe délibérant, le Comité syndical, constitué des délégués des Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ;

Considérant que ces délégués sont élus par les assemblées délibérantes des EPCI ;

Considérant que la population prise en compte pour le calcul du nombre de délégués est celle de la population municipale INSEE au 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant qu'il convient de désigner six (6) délégués titulaires et six (6) délégués suppléants conformément à l'article 6 précité des statuts ;

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui de l'assemblée qui les a désignés ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Considérant les candidatures :

- en tant que titulaires de :
 - o Mme Isabelle MOINET ;
 - o M. Jeannick DEBORDE ;
 - o M. Cyrille GUIBERT ;
 - o Mme Valérie TONARELLI ;
 - o M. Yoann BONNEAUD ;
 - o M. Dominique PAILLAT ;

.../...

- en tant que suppléants de :
 - o M. Yannick SOULARD ;
 - o M. Christophe GOURAUD ;
 - o Mme Laëtitia MOREAU ;
 - o M. Jean-Marcel GRIMAUD ;
 - o M. Julien CHARRIER ;
 - o Mme Emma RÉAU ;

Considérant les résultats du scrutin :

Représentants titulaires		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Isabelle MOINET	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Jeannick DEBORDE	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Cyrille GUIBERT	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Valérie TONARELLI	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Yoann BONNEAUD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Dominique PAILLAT	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentants suppléants		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Yannick SOULARD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Christophe GOURAUD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Laëtitia MOREAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Jean-Marcel GRIMAUD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Julien CHARRIER	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Emma RÉAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

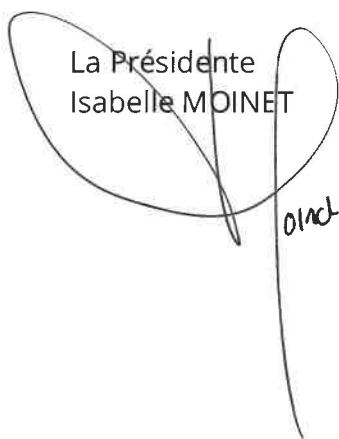
- de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation des six (6) délégués titulaires et des six (6) suppléants au sein du Comité syndical du Syndicat mixte du Pays du Bocage Vendéen, mais au scrutin public à main levée ;
- de proclamer représentants de la Communauté de communes du Pays de Chantonay au sein du Comité syndical du Syndicat mixte du Pays du Bocage Vendéen et de déclarer installés immédiatement dans leurs fonctions :
 - o les délégués titulaires suivants :
 - Mme Isabelle MOINET ;
 - M. Jeannick DEBORDE ;
 - M. Cyrille GUIBERT ;
 - Mme Valérie TONARELLI ;
 - M. Yoann BONNEAUD ;
 - M. Dominique PAILLAT ;
 - o Les délégués suppléants suivants :
 - M. Yannick SOULARD ;
 - M. Christophe GOURAUD ;
 - Mme Laëtitia MOREAU ;
 - M. Jean-Marcel GRIMAUD ;
 - M. Julien CHARRIER ;
 - Mme Emma RÉAU ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Imoinet', written over the printed name of the President.

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Aubineau', written over the printed name of the Secretary.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Hélène	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlene	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Hélène a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2026-202 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS POUR SIÉGER
AU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) PROGRAMME LEADER
DU BOCAGE VENDÉEN**

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 5711-1 du CGCT précisant que :

- « pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre » ;

... / ...

- « le conseil municipal et l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte » ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-DCL-BICB-1410 en date du 13 octobre 2023 portant modification des statuts du Syndicat mixte du Pays du Bocage Vendéen ;

Considérant que le Syndicat mixte du Pays du Bocage Vendéen regroupe les Communautés de communes du Pays de Chantonnay, du Pays des Herbiers, du Pays de Mortagne, du Pays de Pouzauges, du Pays de Saint Fulgent – Les Essarts et la Communauté d'agglomération Terres de Montaigu ;

Considérant qu'un Groupe d'Action Locale (GAL) au sein du Syndicat mixte précité gère les sujets tels que le Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER) et nécessite de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant, dans les membres de la Communauté de communes élus audit Syndicat mixte ;

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui de l'assemblée qui les a désignés ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Considérant les candidatures :

- en tant que titulaire de :
 - o Mme Valérie TONARELLI ;
- en tant que suppléant de :
 - o M. Yannick SOULARD ;

Considérant les résultats du scrutin :

Représentant titulaire		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Valérie TONARELLI	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentant suppléant		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Yannick SOULARD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

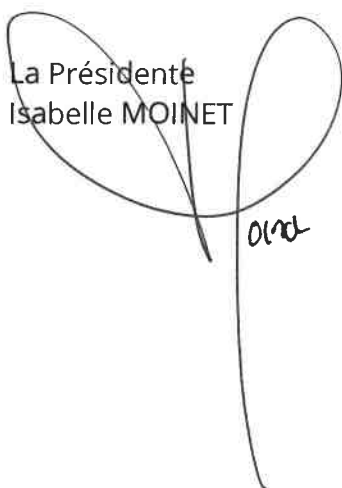
- de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation d'un (1) délégué titulaire et d'un (1) suppléant au sein du Groupe d'Action Locale (GAL) Programme LEADER du Bocage Vendéen, mais au scrutin public à main levée ;
- de proclamer représentants de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay au sein du Groupe d'Action Locale (GAL) Programme LEADER du Bocage Vendéen et de déclarer installés immédiatement dans leurs fonctions :
 - o le délégué titulaire suivant :
 - Mme Valérie TONARELLI ;
 - o Le délégué suppléant suivant :
 - M. Yannick SOULARD ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

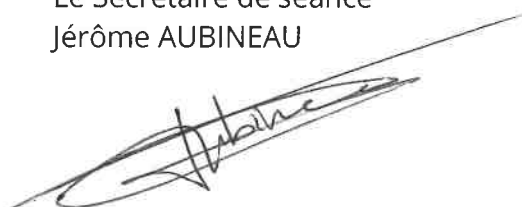
Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlène	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle
– Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe
– M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-203 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À INITIATIVE VENDÉE BOCAGE (IVB)

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), transposable aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par application de l'article L. 5211-1 du même Code, prévoyant que « *le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs* » ;

... / ...

Vu l'article L. 2121-21 du CGCT, transposable aux EPCI par application de l'article L. 5211-1 du même Code, prévoyant qu' « *il est voté au scrutin secret [...] lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation* » et que « *Le conseil [...] peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* » ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes par arrêté préfectoral n° 2026-DCL-BICB-36 en date du 8 janvier 2026, et notamment l'article 4.1.2 portant sur le développement économique ;

Vu les statuts de l'association Initiative Vendée Bocage (IVB) ;

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui de l'assemblée qui les a désignés ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Considérant les candidatures :

- en tant que titulaire de :
 - o M. Cyrille GUIBERT ;
- en tant que suppléant de :
 - o Mme Isabelle MOINET ;

Considérant les résultats du scrutin :

Représentant titulaire		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Cyrille GUIBERT	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

Représentant suppléant		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Isabelle MOINET	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

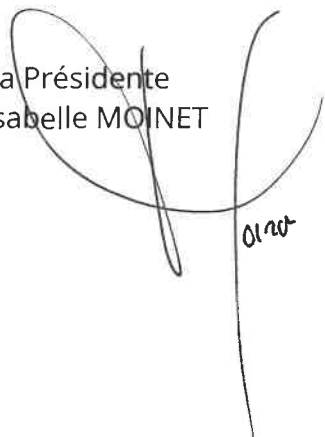
- de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation d'un (1) délégué titulaire et d'un (1) suppléant au sein du Conseil d'administration d'Initiative Vendée Bocage (IVB), mais au scrutin public à main levée ;
- de proclamer représentants de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay au sein du au Conseil d'administration d'IVB et de déclarer installés immédiatement dans leurs fonctions :
 - o le délégué titulaire suivant :
 - M. Cyrille GUIBERT ;
 - o le délégué suppléant suivant :
 - Mme Isabelle MOINET ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

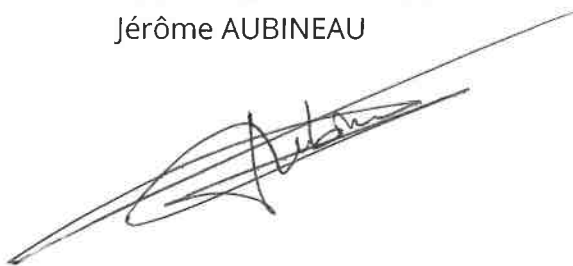
Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Isabelle Moynet', written over the printed name. The signature is fluid and somewhat abstract, with a large loop at the top and a long vertical stroke at the bottom.

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jérôme Aubineau', written over the printed name. The signature is more horizontal and stylized, with several overlapping strokes.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Hélène	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlène	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Hélène a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 31

Nombre de conseillers communautaires votants : 36

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2026-204 VENDÉE EXPANSION - SPL : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT PERMANENT
À L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE ET DU REPRÉSENTANT PERMANENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES**

Nomenclature des actes : 5.3

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1531-1 et L. 1524-5 ;

Vu le Code de commerce ;

.../...

Madame Mathilde MANDIN sort de la salle avant de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

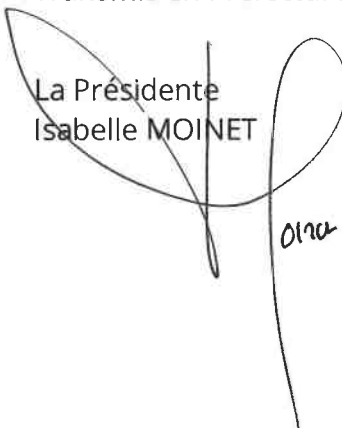
- de désigner Madame Mathilde MANDIN pour assurer la représentation de la Communauté de communes du Pays de Chantonay au sein de l'Assemblée spéciale de la Société Anonyme Publique Locale « VENDÉE EXPANSION - SPL ». Le représentant à l'Assemblée spéciale exercera son mandat dans les conditions prévues par les statuts de la société et rendra compte de son activité au Conseil communautaire conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ;
- de désigner Madame Mathilde MANDIN pour assurer la représentation de la Communauté de communes du Pays de Chantonay au sein de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société Anonyme Publique Locale « VENDÉE EXPANSION - SPL ». Le représentant à l'Assemblée générale exercera son mandat dans les conditions prévues par les statuts de la société et rendra compte de son activité au Conseil communautaire conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ;
- d'autoriser le représentant à l'Assemblée spéciale à accepter et exercer, au nom de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, toutes fonctions qui pourraient lui être confiées par l'Assemblée spéciale, notamment sa Présidence et/ou la fonction d'Administrateur représentant l'Assemblée spéciale au Conseil d'administration ;
- d'autoriser le représentant à l'Assemblée spéciale à accepter et exercer, au nom de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, la fonction de censeur au sein du Conseil d'administration, le cas échéant ;
- d'autoriser le représentant à l'Assemblée spéciale à accepter et exercer, au nom de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le Conseil d'administration (Vice-Présidence, membre de comités d'étude, etc.).

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Ima', written over the printed name of the President.

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Aubineau', written over the printed name of the Secretary.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlène	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-205 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDEDE) DE LA VENDÉE

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), transposable aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par application de l'article L. 5211-1 du même Code, prévoyant que « *le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs* » ;

... / ...

Vu l'article L. 2121-21 du CGCT, transposable aux EPCI par application de l'article L. 5211-1 du même Code, prévoyant que : « *Il est voté au scrutin secret [...] lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation* » et que « *Le conseil [...] peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* » ;

Considérant que le Groupement d'Intérêt Public (GIP) de la Maison Départementale de l'Emploi et du Développement Économique (MDEDE) propose à la Communauté de communes de nommer 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants ;

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui de l'assemblée qui les a désignés ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Considérant les candidatures :

- en tant que titulaires de :
 - o M. Cyrille GUIBERT ;
 - o Mme Mathilde MANDIN ;
 - o Mme Valérie TONARELLI ;
- en tant que suppléants de :
 - o Mme Laëtitia MOREAU ;
 - o M. Christophe GOURAUD ;
 - o Mme Céline MEUNIER ;

Considérant les résultats du scrutin :

Représentants titulaires		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Cyrille GUIBERT	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Mathilde MANDIN	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Valérie TONARELLI	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentants suppléants		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Laëtitia MOREAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Christophe GOURAUD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Céline MEUNIER	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation des trois (3) représentants titulaires et de trois (3) suppléants au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) de la Maison Départementale de l'Emploi et du Développement Économique (MDEDE), mais au scrutin public à main levée ;
- de proclamer représentants de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay au sein du GIP MDEDE et de déclarer installés immédiatement dans leurs fonctions :
 - o les représentants titulaires suivants :
 - M. Cyrille GUIBERT ;
 - Mme Mathilde MANDIN ;
 - Mme Valérie TONARELLI ;
 - o les représentants suppléants suivants :
 - Mme Laëtitia MOREAU ;
 - M. Christophe GOURAUD ;
 - Mme Céline MEUNIER ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAU Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlene	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-206 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA MISSION LOCALE DU PAYS YONNAIS

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), transposable aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par application de l'article L. 5211-1 du même Code, prévoyant que « *le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs* » ;

... / ...

Vu l'article L. 2121-21 du CGCT, transposable aux EPCI par application de l'article L. 5211-1 du même Code, prévoyant que : « *Il est voté au scrutin secret [...] lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation* » et que « *Le conseil [...] peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* » ;

Considérant que la Mission Locale du Pays Yonnais propose à la Communauté de communes de nommer 2 représentants au sein de son Conseil d'administration ;

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui de l'assemblée qui les a désignés ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Considérant les candidatures :

- en tant que représentants de :
 - o Mme Mathilde MANDIN ;
 - o Mme Laëtitia MOREAU ;

Considérant les résultats du scrutin :

Représentants titulaires		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Mathilde MANDIN	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Laëtitia MOREAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

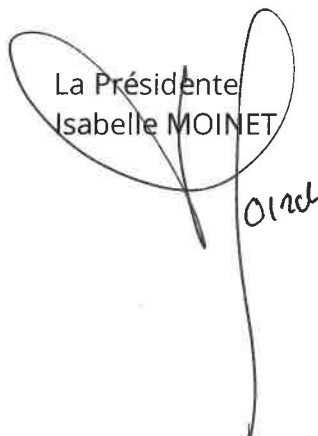
- de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation des deux (2) représentants au sein du Conseil d'administration de la Mission Locale du Pays Yonnais ;
- de proclamer représentants de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay au sein du Conseil d'administration de la Mission Locale du Pays Yonnais et de déclarer installés immédiatement dans leurs fonctions :
 - o les représentants suivants :
 - Mme Mathilde MANDIN ;
 - Mme Laëtitia MOREAU ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET



01nd

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Hélène	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlene	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Hélène a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-207 CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE CHANTONNAY : DÉSIGNATION DES MEMBRES DES DEUX COLLÈGES « MEMBRES ÉLUS » ET « MEMBRES INTÉRESSÉS AU TOURISME »

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 2221-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précisant que la régie dotée de la seule autonomie financière est administrée, sous l'autorité du Président et du Conseil de la Communauté de communes, par un Conseil d'exploitation et son Président ainsi qu'un Directeur ;

... / ...

Vu l'article R. 2221-5 de ce même Code, indiquant que les membres des deux collèges du Conseil d'exploitation sont désignés par délibération du Conseil communautaire, sur proposition du Président ;

Vu le Code du tourisme et notamment les articles L.133-3, L.133-3-1 et L.211-1 relatifs à la création et aux missions d'un office de tourisme ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, approuvés par arrêté préfectoral n° 2026-DCL-BICB-36 en date du 8 janvier 2026, et notamment l'article 4.1.2 portant sur la promotion du tourisme dont la création d'offices du tourisme ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2023-230 en date du 31 mai 2023 approuvant les statuts de l'Office de Tourisme du Pays de Chantonnay, régie communautaire dotée de la seule autonomie financière et chargée de l'exploitation d'un service public administratif, et notamment l'article 4.2 desdits statuts fixant les règles du Conseil d'exploitation ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2026-147 en date du 8 avril 2026 installant le nouveau Conseil communautaire ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2026-148 en date du 8 avril 2026 élisant Madame Isabelle MOINET, Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay ;

Considérant que l'article 4.2.2.1 des statuts susvisés, relatif à la nomination des membres de deux collèges du Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme indique que les membres sont désignés par délibération du Conseil communautaire ;

Considérant que l'article 4.2.2.2 des mêmes statuts, relatif à la durée du mandat des membres du Conseil d'exploitation précise que :

- *« les « membres élus » sont nommés pour la durée de leur mandat communautaire ;*
- *les « membres intéressés au tourisme » sont nommés pour une durée de 3 ans ne pouvant excéder la date de renouvellement du conseil communautaire » ;*

Considérant qu'en date du 8 avril 2026, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay a été renouvelé et que Madame Isabelle MOINET en a été élue Présidente ;

.../...

Considérant qu'il revient au Conseil communautaire de désigner les nouveaux membres du Conseil d'exploitation conformément aux statuts de l'Office de Tourisme du Pays de Chantonay qui prévoit l'administration de l'Office de Tourisme, sous l'autorité de la Présidente de la Communauté de communes du Pays de Chantonay (CCPC) et du Conseil communautaire, par un Conseil d'exploitation composé de 21 membres répartis dans les deux collèges suivants :

- 1^{er} collège « membres élus », composé de 11 conseillers communautaires parmi lesquels la Présidente de la Communauté de communes ;
- 2^{ème} collège « membres intéressés au tourisme », composé de 10 personnes représentant les professions et activités intéressées par le tourisme dans le groupement de Communes ;

Considérant les candidatures suivantes pour le collège « membres élus » :

Collège « Membres élus »	
Nom / Prénom	Commune
Isabelle MOINET (Présidente de droit)	Communauté de communes du Pays de Chantonay
Mathilde MANDIN	BOURNEZEAU
Carlos ALMEIDA de OLIVEIRA	CHANTONNAY
Charlène VRIGNAUD	ROCHETREJOUX
Bruno COUTANSAIS	SAINT-GERMAIN-DE-PRINÇAY
Pierrick BRETEAU	SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS
Christophe GOURAUD	SAINT-MARTIN-DES-NOYERS
Béatrice GENTY	SAINT-PROUANT
Valérie TONARELLI	SAINT-VINCENT-STERLANGES
Valérie MARTINEAU	SAINTE-CÉCILE
Daniel PUAUD	SIGOURNAIS

Considérant qu'il est pertinent que le collège « membres intéressés au tourisme » mette en avant différentes professions et activités intéressées par le tourisme, et notamment par exemple des hébergeurs, restaurateurs, gestionnaires d'équipements touristiques, membres d'associations, institutionnels du tourisme ;

.../...

Considérant la candidature des personnes suivantes pour le collège des « membres intéressés au tourisme » :

Collège « Membres intéressés au Tourisme »	
Nom / Prénom	Commune
Sandrine CHEVALIER	SIGOURNAIS
Béatrice ROUSSEAU	SAINTE-CÉCILE
Sébastien PAJOT	SAINTE-CÉCILE
Romain JAMET	SAINT-VINCENT-STERLANGES
Valérie NAULEAU	SAINT-MARTIN-DES-NOYERS
Christophe DUCEPT	CHANTONNAY
Luc BRUSSEAU	SAINTE-CÉCILE
Chloé BRIDONNEAU	BOURNEZEAU
Mylène GIRAUD	CHANTONNAY
Cédric BATIOU	CHANTONNAY

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de nommer les membres suivants pour siéger au Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme du Pays de Chantonnay à compter de l'installation du Conseil d'exploitation conformément à l'article 4.2.2.3 des statuts de l'Office de Tourisme du Pays de Chantonnay :

Collège « Membres élus »	
Nom / Prénom	Commune
Isabelle MOINET (Présidente de droit)	Communauté de communes du Pays de Chantonnay
Mathilde MANDIN	BOURNEZEAU
Carlos ALMEIDA de OLIVEIRA	CHANTONNAY
Charlène VRIGNAUD	ROCHETREJOUX
Bruno COUTANSAIS	SAINT-GERMAIN-DE-PRINÇAY
Pierrick BRETEAU	SAINT-HILAIRE-LE-VOUHIS
Christophe GOURAUD	SAINT-MARTIN-DES-NOYERS
Béatrice GENTY	SAINT-PROUANT
Valérie TONARELLI	SAINT-VINCENT-STERLANGES
Valérie MARTINEAU	SAINTE-CÉCILE
Daniel PUAUD	SIGOURNAIS

.../...

Collège « Membres intéressés au Tourisme »	
Nom / Prénom	Commune
Sandrine CHEVALIER	SIGOURNAIS
Béatrice ROUSSEAU	SAINTE-CÉCILE
Sébastien PAJOT	SAINTE-CÉCILE
Romain JAMET	SAINT-VINCENT-STERLANGES
Valérie NAULEAU	SAINT-MARTIN-DES-NOYERS
Christophe DUCEPT	CHANTONNAY
Luc BRUSSEAU	SAINTE-CÉCILE
Chloé BRIDONNEAU	BOURNEZEAU
Mylène GIRAUD	CHANTONNAY
Cédric BATIOT	CHANTONNAY

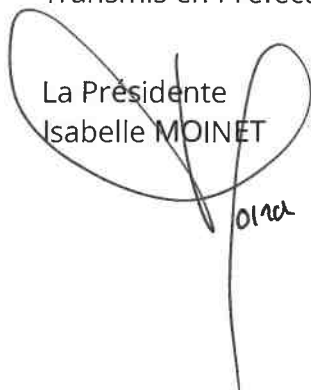
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Isabelle Moinet', written over the printed name. The signature is stylized with a large loop at the top and a long vertical stroke at the bottom.

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jérôme Aubineau', written over the printed name. The signature is very stylized and horizontal, with multiple overlapping strokes.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlene	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37
 Nombre de conseillers communautaires présents : 32
 Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-208 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE DE LA GENDARMERIE D'ESSARTS-EN-BOCAGE

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 5711-1 du CGCT précisant que :

- « pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre » ;

.../...

- « le conseil municipal et l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte » ;

Considérant que le syndicat de la gendarmerie d'Essarts-en-Bocage demande de nommer 3 représentants au sein de son Comité syndical ;

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui de l'assemblée qui les a désignés ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Considérant les candidatures :

- en tant que titulaires de :
 - o Mme Isabelle MOINET ;
 - o M. Cyrille GUIBERT ;
 - o M. Christophe GOURAUD ;

Considérant les résultats du scrutin :

Représentants titulaires		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Isabelle MOINET	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Cyrille GUIBERT	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Christophe GOURAUD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

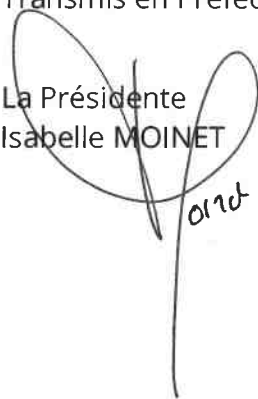
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation des trois (3) délégués titulaires au sein du Comité syndical du Syndicat mixte de la Gendarmerie d'Essarts-en-Bocage, mais au scrutin public à main levée ;
- de proclamer représentants de la Communauté de communes du Pays de Chantonay au sein du Comité syndical du Syndicat mixte de la Gendarmerie d'Essarts-en-Bocage et de déclarer immédiatement installés dans leurs fonctions :
 - o les délégués titulaires suivants :
 - Mme Isabelle MOINET ;
 - M. Cyrille GUIBERT ;
 - M. Christophe GOURAUD ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

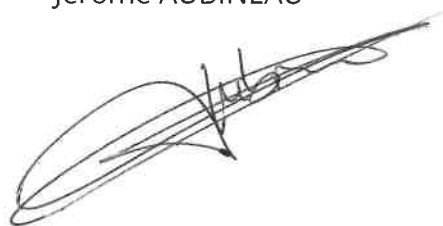
Transmis en Préfecture le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Isabelle Moinet', written over the printed name.

Publié le 04/05/2026

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jérôme Aubineau', written over the printed name.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlene	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37
 Nombre de conseillers communautaires présents : 31
 Nombre de conseillers communautaires votants : 36

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2026-209 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITÉS
AU SEIN DU COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION
INTERCOMMUNALE À FISCALITÉ PROPRE**

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 5711-1 du CGCT précisant que :

- « pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre » ;

... / ...

- « le conseil municipal et l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte » ;

Considérant que le Syndicat mixte e-Collectivités propose à la Communauté de communes de nommer un représentant au sein de son Comité syndical ;

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui de l'assemblée qui les a désignés ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination du délégué ;

Madame Mathilde MANDIN sort de la salle avant de procéder au vote.

Considérant la candidature :

- en tant que titulaire de :
 - o M. Yannick SOULARD ;

Considérant les résultats du scrutin :

Représentant titulaire		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Yannick SOULARD	Présents : 31 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 36 Majorité absolue : 19	Pour : 36 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 36

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation d'un (1) délégué titulaire au sein du Collège des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du Comité syndical d'e-Collectivités, mais au scrutin public à main levée ;
- de proclamer représentant de la Communauté de communes du Pays de Chantonay au sein du Collège des EPCI à fiscalité propre appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du Comité syndical d'e-Collectivités et de déclarer installé immédiatement dans ses fonctions :
 - o le délégué titulaire suivant :
 - M. Yannick SOULARD ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

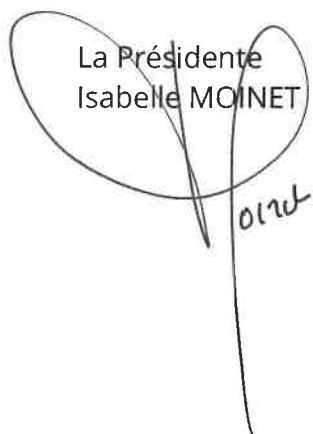
.../...

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, rounded loop at the top and a long, thin vertical stroke extending downwards. The signature is written over the printed name.

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU

A handwritten signature in black ink, featuring a series of overlapping, horizontal, slightly curved strokes that form a dense, elongated shape. The signature is written over the printed name.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Hélène	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlène	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Hélène a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-210 DÉSIGNATION D'ÉLUS COMMUNAUTAIRES POUR REPRÉSENTER LA COMMUNAUTE DÉ COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY AU SEIN DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) GÉO VENDÉE

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), transposable aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par application de l'article L. 5211-1 du même Code, prévoyant que « *le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs* » ;

.../...

Vu l'article L. 2121-21 du CGCT, transposable aux EPCI par application de l'article L. 5211-1 du même Code, prévoyant que : « Il est voté au scrutin secret [...] lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation » et que « Le conseil [...] peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin » ;

Considérant que le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Géo Vendée propose à la Communauté de communes de nommer un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger en son sein ;

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui de l'assemblée qui les a désignés ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Considérant les candidatures :

- en tant que titulaire de :
 - o Mme Isabelle MOINET ;
- en tant que suppléant de :
 - o M. Yannick SOULARD ;

Considérant les résultats du scrutin :

Représentant titulaire		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Isabelle MOINET	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

Représentant suppléant		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Yannick SOULARD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

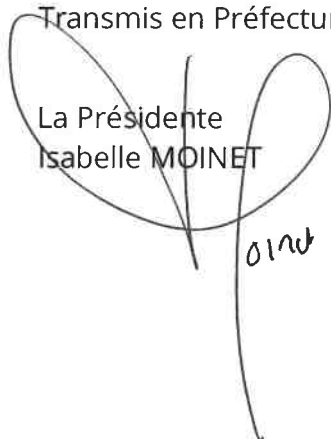
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation d'un (1) représentant titulaire et d'un (1) suppléant au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Géo Vendée, mais au scrutin public à main levée ;
- de proclamer représentants de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay au sein du GIP Géo Vendée et de déclarer installés immédiatement dans leurs fonctions :
 - o le délégué titulaire suivant :
 - Mme Isabelle MOINET ;
 - o le délégué suppléant suivant :
 - M. Yannick SOULARD ;
- d'autoriser ces représentants à siéger et voter aux Assemblées générales du GIP Géo Vendée, et le cas échéant, de siéger et voter au Conseil d'administration dudit GIP s'ils sont désignés au sein d'un collège administrateur ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026


La Présidente
Isabelle MOINET



0126

Publié le 04/05/2026

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlène	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-211 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION LOCALE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (CLAH)

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), transposable aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par application de l'article L. 5211-1 du même Code, prévoyant que « *le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs* » ;

... / ...

Vu l'article L. 2121-21 du CGCT, transposable aux EPCI par application de l'article L. 5211-1 du même Code, prévoyant que : « *Il est voté au scrutin secret [...] lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation* » et que « *Le conseil [...] peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* » ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R.321-10 et R.321-10-1 relatifs aux compétences de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, approuvés par arrêté préfectoral n° 2026-DCL-BICB-36 en date du 8 janvier 2026, et notamment l'article 4.2.2. prévoyant la compétence en matière de politique du logement et du cadre de vie ;

Considérant que la CLAH propose à la Communauté de communes de nommer un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger en son sein ;

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui de l'assemblée qui les a désignés ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Considérant les candidatures :

- en tant que titulaire de :
 - o M. Yoann BONNEAUD ;
- en tant que suppléant de :
 - o Mme Isabelle MOINET ;

Considérant les résultats du scrutin :

Représentant titulaire		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Yoann BONNEAUD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentant suppléant		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Isabelle MOINET	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation d'un (1) délégué titulaire et d'un (1) suppléant au sein de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH), mais au scrutin public à main levée ;
- de proclamer représentants de la Communauté de communes du Pays de Chantonay au sein de la CLAH et de déclarer installés immédiatement dans leurs fonctions :
 - o le délégué titulaire suivant :
 - M. Yoann BONNEAUD ;
 - o le délégué suppléant suivant :
 - Mme Isabelle MOINET ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

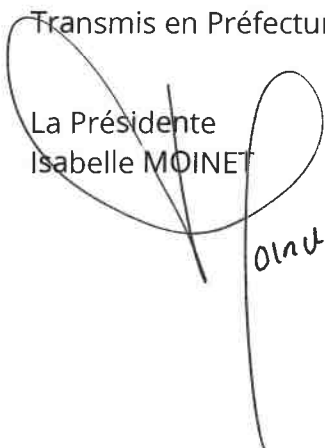
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU




REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlène	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-212 DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ET D'ÉQUIPEMENT DE LA VENDÉE (SYDEV)

Nomenclature des actes : 5.3

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-7, L. 5211-7, L. 5211-8, L. 5212-7 ;

.../...

Vu l'article L. 5711-1 du CGCT précisant que :

- « pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre » ;
- « le conseil municipal et l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte » ;

Vu les statuts du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SYDEV) ;

Considérant que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont représentés au sein du comité syndical du SYDEV par un (1) délégué titulaire ;

Considérant que le choix du conseil communautaire peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre de l'EPCI, sous réserve des inéligibilités et incompatibilités de droit commun ;

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui de l'assemblée qui les a désignés ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination du délégué ;

Considérant la candidature :

- en tant que titulaire de :
 - o M. Cyrille GUIBERT ;

Considérant les résultats du scrutin :

Représentant titulaire		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Cyrille GUIBERT	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation d'un (1) délégué titulaire au sein du Comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée (SYDEV), mais au scrutin public à main levée ;
- de proclamer représentant de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay au sein du Comité syndical du SYDEV et de déclarer installé immédiatement dans ses fonctions :
 - o le délégué titulaire suivant :
 - M. Cyrille GUIBERT ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

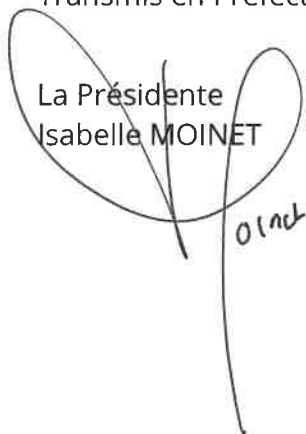
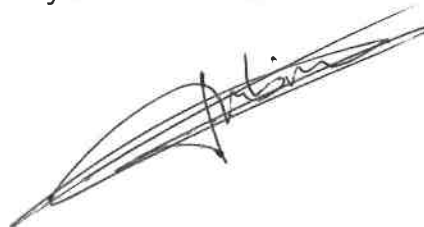
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Isabelle Moinet', written over the printed name. The signature is stylized with loops and a long vertical stroke.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jérôme Aubineau', written over the printed name. The signature is more fluid and less structured than the one above.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlène	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37
 Nombre de conseillers communautaires présents : 32
 Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-213 DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT SIÉGEANT À LA COMMISSION CONSULTATIVE DE COORDINATION DES POLITIQUES ÉNERGETIQUES (CCCPE) DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ET D'ÉQUIPEMENT DE LA VENDÉE (SYDEV)

Nomenclature des actes : 5.3

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2224-37-1 ;

.../...

Vu l'article L. 5711-1 du CGCT précisant que « *le conseil municipal et l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte* » ;

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée (SYDEV) ;

Vu la délibération du Comité syndical du SYDEV n° DEL041CS280915 du 28 septembre 2015 ;

Considérant que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont représentés au sein de la Commission Consultative de Coordination des Politiques Énergétiques (CCCPE) du SYDEV par un (1) membre ;

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui de l'assemblée qui les a désignés ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à la nomination du délégué ;

Considérant la candidature :

- en tant que titulaire de :
 - o M. Cyrille GUIBERT ;

Considérant les résultats du scrutin :

Représentant titulaire		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Cyrille GUIBERT	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

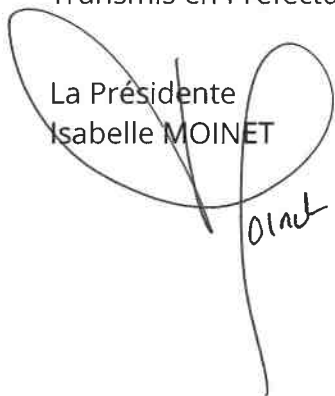
- de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation d'un (1) délégué titulaire au sein de la Commission Consultative de Coordination des Politiques Énergétiques (CCCPE) du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée (SYDEV), mais au scrutin public à main levée ;
- de proclamer représentant de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay au sein de la CCCPE du SYDEV et de déclarer installé immédiatement dans ses fonctions :
 - o le délégué titulaire suivant :
 - M. Cyrille GUIBERT ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

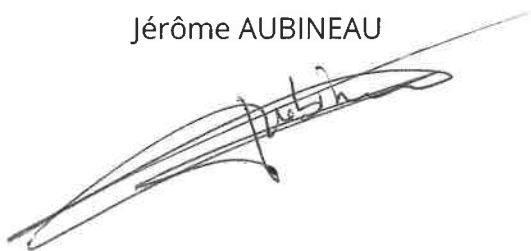
Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Imoi', written over the printed name of the President.

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Aubineau', written over the printed name of the Secretary.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Hélène	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlene	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Hélène a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-214 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À VENDÉE EAU

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 5711-1 du CGCT précisant que :

- « pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre » ;
- « le conseil municipal et l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte » ;

... / ...

Considérant que Vendée Eau propose à la Communauté de communes de nommer deux représentants titulaires et un représentant suppléant pour siéger en son sein ;

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui de l'assemblée qui les a désignés ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Considérant les candidatures :

- en tant que titulaires de :
 - o Mme Isabelle MOINET ;
 - o Mme Héléna MADORRA ;
- en tant que suppléant de :
 - o M. Yoann BONNEAUD ;

Considérant les résultats du scrutin :

Représentants titulaires		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Isabelle MOINET	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Héléna MADORRA	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

Représentant suppléant		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Yoann BONNEAUD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation des deux (2) délégués titulaires et d'un (1) suppléant au sein de Vendée Eau, mais au scrutin public à main levée ;
- de proclamer représentants de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay au sein de Vendée Eau et de déclarer installés immédiatement dans leurs fonctions :
 - o les délégués titulaires suivants :
 - Mme Isabelle MOINET ;
 - Mme Héléna MADORRA ;
 - o le délégué suppléant suivant :
 - M. Yoann BONNEAUD ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

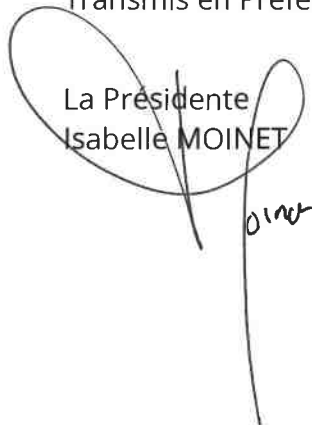
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Isabelle Moynet', written over the printed name. The signature is stylized with a large loop at the top and a long vertical stroke at the bottom.A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jérôme Aubineau', written over the printed name. The signature is more fluid and less structured than the one on the left.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Hélène	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlène	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Hélène a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-215 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY (SMBL)

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 5711-1 du CGCT précisant que :

- « pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre » ;

... / ...

- « le conseil municipal et l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte » ;

Considérant que le Syndicat mixte Bassin du Lay (SMBL) propose à la Communauté de communes de nommer 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants appelés à siéger au sein de son Comité syndical ;

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui de l'assemblée qui les a désignés ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Considérant les candidatures :

- en tant que titulaires de :
 - o M. Jeannick DEBORDE ;
 - o Mme Valérie TONARELLI ;
 - o Mme Hélène MADORRA ;
 - o M. Jean-Marcel GRIMAUD ;
- en tant que suppléants de :
 - o M. Yannick SOULARD ;
 - o Mme Laëtitia MOREAU ;
 - o M. Dominique PAILLAT ;
 - o M. Joël BOURDET ;

Considérant les résultats du scrutin :

Représentants titulaires		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Jeannick DEBORDE	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Valérie TONARELLI	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentants titulaires		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Hélène MADORRA	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Jean-Marcel GRIMAUD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

Représentants suppléants		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Yannick SOULARD	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Laëtitia MOREAU	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Dominique PAILLAT	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37
Joël BOURDET	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

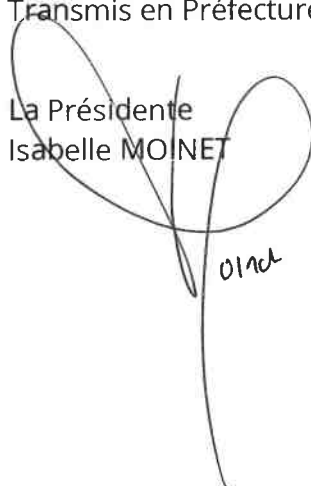
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation des quatre (4) délégués titulaires et des quatre (4) suppléants au sein du Comité syndical du Syndicat mixte Bassin du Lay (SMBL), mais au scrutin public à main levée ;
- de proclamer représentants de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay au sein du Comité syndical du SMBL et de déclarer installés immédiatement dans leurs fonctions :
 - o les délégués titulaires suivants :
 - M. Jeannick DEBORDE ;
 - Mme Valérie TONARELLI ;
 - Mme Hélène MADORRA ;
 - M. Jean-Marcel GRIMAUD ;
 - o les délégués suppléants suivants :
 - M. Yannick SOULARD ;
 - Mme Laëtitia MOREAU ;
 - M. Dominique PAILLAT ;
 - M. Joël BOURDET ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Isabelle MOINET', with a large loop at the top and a long vertical stroke at the bottom.

Publié le 04/05/2026

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jérôme AUBINEAU', with a complex, scribbled structure.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Hélène	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlène	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Hélène a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-216 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DU LAY

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 5711-1 du CGCT précisant que :

- « pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre » ;

... / ...

- « le conseil municipal et l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte » ;

Considérant que la Communauté de communes dispose d'un représentant au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Lay ;

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui de l'assemblée qui les a désignés ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Considérant les candidatures :

- en tant que titulaire de :
 - o M. Jeannick DEBORDE ;

Considérant les résultats du scrutin :

Représentant titulaire		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Jeannick DEBORDE	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation d'un (1) représentant au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Lay, mais au scrutin public à main levée ;
- de proclamer représentant de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay au sein de la CLE du SAGE du Lay et de déclarer installé immédiatement dans ses fonctions :
 - o le représentant suivant :
 - M. Jeannick DEBORDE ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

.../...

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

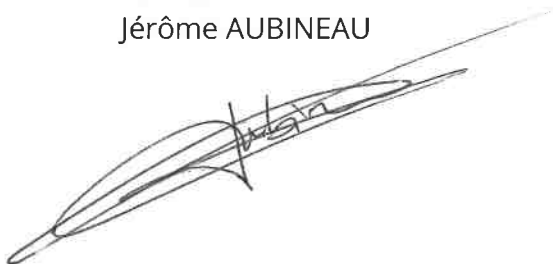
Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU

01nd



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlene	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-217 DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE GRAND LIEU ESTUAIRE (SGLE)

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 5711-1 du CGCT précisant que :

- « pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre » ;

... / ...

- « le conseil municipal et l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte » ;

Considérant que le Syndicat mixte Grand Lieu Estuaire (SGLE) sollicite la Communauté de communes pour désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein de son Comité syndical ;

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui de l'assemblée qui les a désignés ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Considérant les candidatures :

- en tant que titulaire de :
 - o Mme Héléna MADORRA ;
- en tant que suppléant de :
 - o M. Jeannick DEBORDE ;

Considérant les résultats du scrutin :

Représentant titulaire		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Héléna MADORRA	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

Représentant suppléant		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Jeannick DEBORDE	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

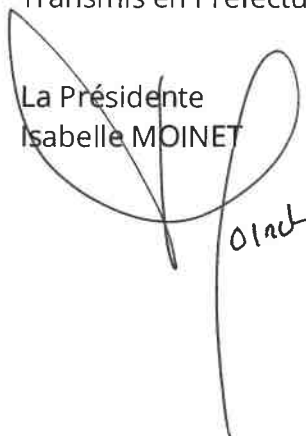
- de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation d'un (1) délégué titulaire et d'un (1) suppléant au sein du Syndicat mixte Grand Lieu Estuaire (SGLE), mais au scrutin public à main levée ;
- de proclamer représentants de la Communauté de communes du Pays de Chantonay au sein du SGLE et de déclarer installés immédiatement dans leurs fonctions :
 - o le délégué titulaire suivant :
 - Mme Héléna MADORRA ;
 - o le délégué suppléant suivant :
 - M. Jeannick DEBORDE ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET



01act

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlène	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-218 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE GRAND-LIEU

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 5711-1 du CGCT précisant que :

- « pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre » ;

... / ...

- « le conseil municipal et l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte » ;

Considérant que la Communauté de communes dispose d'un représentant au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de Grand-Lieu ;

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui de l'assemblée qui les a désignés ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Considérant les candidatures :

- en tant que titulaire de :
 - o Mme Héléna MADORRA ;

Considérant les résultats du scrutin :

Représentant titulaire		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Héléna MADORRA	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation d'un (1) représentant au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de Grand-Lieu, mais au scrutin public à main levée ;
- de proclamer représentant de la Communauté de communes du Pays de Chantonay au sein de la CLE du SAGE de Grand-Lieu et de déclarer installé immédiatement dans ses fonctions :
 - o le représentant suivant :
 - Mme Héléna MADORRA ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

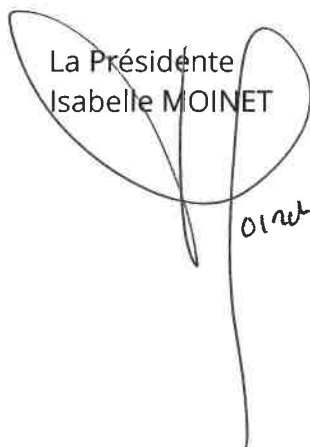
.../...

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

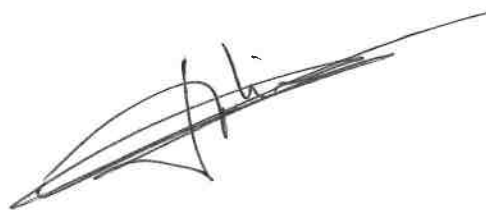
Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top and a long, thin vertical stroke extending downwards. The word "MOINET" is written in a cursive script to the right of the main stroke.

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU

A handwritten signature in black ink, featuring a series of overlapping, horizontal strokes that form a dense, somewhat abstract shape, with a long, thin vertical stroke extending downwards from the center.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Hélène	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlene	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Hélène a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2026-219 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE)
SÈVRE ET BOCAGE**

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), transposable aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par application de l'article L. 5211-1 du même Code, prévoyant que « *le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs* » ;

... / ...

Vu l'article L. 2121-21 du CGCT, transposable aux EPCI par application de l'article L. 5211-1 du même Code, prévoyant qu' « *il est voté au scrutin secret [...] lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation* » et que « *Le conseil [...] peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* » ;

Considérant que la Communauté de communes dispose d'un représentant au sein du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Sèvre et Bocage ;

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui de l'assemblée qui les a désignés ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Considérant les candidatures :

- en tant que titulaire de :
 - o M. Jeannick DEBORDE ;

Considérant les résultats du scrutin :

Représentant titulaire		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Jeannick DEBORDE	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

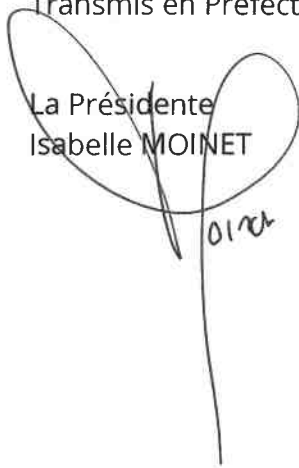
- de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation d'un (1) représentant au sein du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Sèvre et Bocage, mais au scrutin public à main levée ;
- de proclamer représentant de la Communauté de communes du Pays de Chantonay au sein du CPIE Sèvre et Bocage et de déclarer installé immédiatement dans ses fonctions :
 - o le représentant suivant :
 - M. Jeannick DEBORDE ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

.../...

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits


Transmis en Préfecture le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top and a long, thin vertical stroke extending downwards. The signature is positioned to the right of the printed name.

Publié le 04/05/2026

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU

A handwritten signature in black ink, featuring a series of overlapping, horizontal strokes that form a dense, elongated shape. The signature is positioned to the right of the printed name.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlène	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

**N° 2026-220 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION DES FINANCEURS
DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE**

Nomenclature des actes : 5.3

Vu l'article L. 2121-33 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), transposable aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) par application de l'article L. 5211-1 du même Code, prévoyant que « *le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs* » ;

.../...

Vu l'article L. 2121-21 du CGCT, transposable aux EPCI par application de l'article L. 5211-1 du même Code, prévoyant qu' « *il est voté au scrutin secret [...] lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation* » et que « *Le conseil [...] peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* » ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, approuvés par arrêté préfectoral n° 2026-DCL-BICB-36 en date du 8 janvier 2026, et notamment l'article 4.2.5 portant sur les actions sociales d'intérêt communautaire ;

Considérant la sollicitation du Département de la Vendée, par courrier du 20 avril 2026, pour désigner deux représentants au sein de la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie : un membre titulaire et un membre suppléant ;

Considérant que le mandat des délégués est lié à celui de l'assemblée qui les a désignés ;

Considérant que le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués ;

Considérant les candidatures :

- en tant que titulaire de :
 - o Mme Isabelle MOINET ;
- en tant que suppléant de :
 - o Mme Héléna MADORRA ;

Considérant les résultats du scrutin :

Représentant titulaire		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Isabelle MOINET	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

.../...

Représentant suppléant		
Prénom/NOM du candidat	Nombre de votants du scrutin	Résultat du scrutin
Hélène MADORRA	Présents : 32 Pouvoirs : 5 Absents : 0 Votants : 37 Majorité absolue : 19	Pour : 37 Contre : 0 Blanc/Nul : 0 Abstention : 0 Suffrages exprimés : 37

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

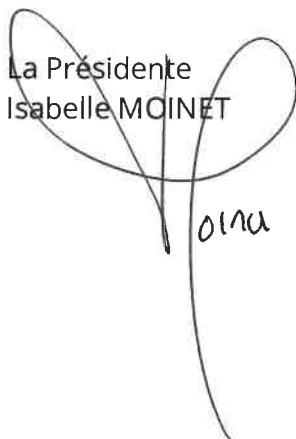
- de ne pas procéder par scrutin secret pour la désignation d'un (1) représentant titulaire et d'un (1) suppléant au sein de la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Conseil départemental, mais au scrutin public à main levée ;
- de proclamer représentants de la Communauté de communes du Pays de Chantonay au sein de la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Conseil départemental et de déclarer installés immédiatement dans leurs fonctions :
 - o le représentant titulaire suivant :
 - Mme Isabelle MOINET ;
 - o le représentant suppléant suivant :
 - Mme Hélène MADORRA ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

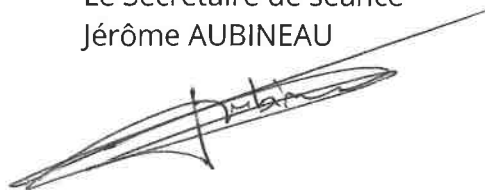
Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Hélène	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlène	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Hélène a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-221 CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CHARGÉ DE COMMUNICATION

Nomenclature des actes : 4.1

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 313-1 précisant que « *les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionné à l'article L. 4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement* » ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2025-293, en date du 24 septembre 2025, approuvant la mise à jour du tableau des emplois au 1^{er} octobre 2025 ;

... / ...

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade ou de transformer des permanents en non permanents ;

Considérant que le service communication dispose depuis quatre années d'un second emploi non permanent qu'il convient de transformer en permanent pour répondre aux nécessités de service ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- de créer, à compter du caractère exécutoire de la délibération, l'emploi permanent de chargé de mission communication à temps complet suivant :

Filière	Grade	Catégorie	Emploi	ETP	Temps de travail	Permanent / non permanent
Administrative	Rédacteur	B	Chargé de mission communication	1	39h00	Permanent

étant précisé :

- que cet emploi devra être pourvu par un fonctionnaire ;
- qu'en cas d'échec de la procédure de recrutement selon les voies statutaires, la Présidente a reçu délégation de compétences (délibération n° 2026-155 en date du 8 avril 2026 - points RH4) afin de procéder au recrutement d'agents contractuels, conformément aux conditions fixées par les articles L. 332-8 et L. 332-14 du Code général de la fonction publique ;
- que dans l'hypothèse d'un recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L. 332-8 suscitée, il est précisé que :
 - o le contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée maximale de 3 ans ;
 - o le contractuel sera recruté pour exercer les fonctions de chargé de communication ;
 - o sa rémunération sera déterminée en tenant compte, notamment, des fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Elle sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade de rédacteur du cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux ;
- que la rémunération sera établie en conformité avec la politique salariale de l'établissement ;
- que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent recruté sont inscrits au budget primitif 2026 ;

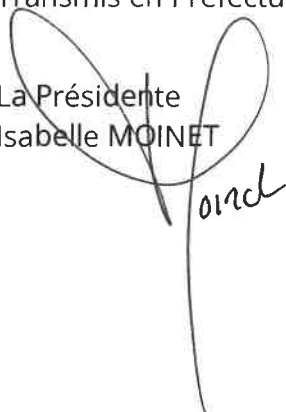
.../...

- que l'avis du Comité Social Territorial n'a pas été sollicité s'agissant d'une création d'emploi ;
- que le présent poste sera inscrit au titre de la mise à jour du tableau des emplois, actée lors d'une délibération subséquente du Conseil communautaire ;
- d'autoriser madame la Présidente à prendre et à signer tous actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Iminet', written over the printed name 'Isabelle MOINET'. The signature is stylized with large loops.

Publié le 04/05/2026

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. Aubineau', written over the printed name 'Jérôme AUBINEAU'. The signature is a cursive scribble.

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémie	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlene	P
BREGÉON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémie – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-222C APPROBATION DE AVENANTS N° 1 AUX LOTS N° 3, 4, 7 ET 12 DES MARCHÉS DE TRAVAUX RELATIFS À LA CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER COMPOSÉ DE DEUX ATELIERS-RELAIS À SAINT-PROUANT

ANNULE ET REMPLACE POUR ERREUR MATÉRIELLE (INVERSION DE CHIFFRES SUR LES CENTIMES ET CORRECTION DES RÉSULTATS QUI EN DÉCOULENT)

Nomenclature des actes : 1.7

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-9 indiquant que la Présidente « *prépare et exécute les délibérations de l'organe délibérant* » ;

.../...

Vu le Code de la commande publique, et notamment l'article R. 2194-7, prévoyant que « *le marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque les modifications, quel que soit leur montant, ne sont pas substantielles [...]* » ainsi que l'article R. 2194-8, prévoyant que « *le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens et à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux* » ;

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay (CCPC), approuvés par arrêté préfectoral n° 2026-DCL-BICB-36 en date du 8 janvier 2026, et notamment l'article 4.1.2 portant sur les actions de développement économique ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2024-282, en date du 26 juin 2024, relative à l'approbation de l'opération de construction d'un ensemble immobilier composé de deux ateliers-relais à l'Actipôle des Grand Montains à Saint-Prouant ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2025-46, en date du 12 février 2025, validant l'Avant-Projet Définitif (APD) et son enveloppe financière prévisionnelle relative aux travaux établie à un montant estimatif de 583 500,00 € HT, et validant la poursuite de l'opération en autorisant Madame la Présidente à prendre toute décision concernant le lancement des consultations et la souscription des marchés de travaux (incluant la relance de tout lot déclaré sans suite ou infructueux) dans la limite d'un montant global de 640 000,00 € HT ;

Vu la décision de la Présidente n° 2025-250, en date du 3 juillet 2025, attribuant les lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11 et 12 des marchés de travaux de cette opération pour un montant total de 500 954,31 € HT (hors lot n° 7), et notamment les marchés :

- n° 2025-07-03 (Lot n° 3 : Charpente - Bardage - Serrurerie - Métallerie) notifié le 04/07/2025 à la SAS AMC STRUCTURES pour un montant de 148 138,12 € HT ;
- n° 2025-07-04 (Lot n° 4 : Couverture panneaux sandwichs - Étanchéité sur béton) notifié le 25/08/2025 à l'entreprise SAS BATI TECK pour un montant de 50 625,45 € HT ;
- n° 2025-07-12 (Lot n° 12 : Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaires) notifié le 03/07/2025 à l'entreprise SARL BREM'O ENERGIE pour un montant de 26 949,13 € HT ;

Vu la décision de la Présidente n° 2025-255, en date du 21 juillet 2025, attribuant le lot n° 7 « Cloisonnement - Isolation » du marché public de travaux n° 2025-07-7 relatif à la construction d'un ensemble immobilier composé de deux ateliers-relais à Saint-Prouant à l'entreprise SARL RJ PLATRE, pour un montant total, incluant la Prestation Supplémentaire Éventuelle (PSE) n°2 « Réalisation de cloisonnement en plaques d'argile », de 23 719,93 € HT, soit 28 463,92 € TTC, ramenant le montant total des marchés de travaux de l'opération à 524 674,24 € HT, marché notifié le 22 juillet 2025 ;

.../...

Considérant qu'en phase d'exécution du lot n° 3, il est apparu nécessaire de modifier l'accès en toiture pour répondre aux exigences de maintenance des panneaux photovoltaïques, impliquant le remplacement de l'échelle initiale, et que cette modification peut être faite sans nouvelle procédure de mise en concurrence dès lors que son montant est inférieur aux seuils européens et à 15 % du montant du marché initial de travaux, conformément à l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique ;

Considérant que la modification du lot n° 3 entraîne une plus-value de + 1 917,36 € HT, soit + 2 300,83 € TTC, correspondant à + 1,29 % du montant initial du marché, portant ainsi le montant du lot à 150 055,48 € HT, soit 180 066,57 € TTC ;

Considérant qu'en phase d'exécution du lot n° 4, l'installation de panneaux photovoltaïques a nécessité un ajustement des dispositifs de sécurité, avec le remplacement de l'échelle et le repositionnement des lignes de vie uniquement sur le faitage, et que cette modification peut être faite sans nouvelle procédure de mise en concurrence dès lors que son montant est inférieur aux seuils européens et à 15 % du montant du marché initial de travaux, conformément à l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique ;

Considérant que la modification du lot n° 4 entraîne une moins-value de - 1 752,60 € HT, soit - 2 103,12 € TTC, correspondant à - 3,46 % du montant initial du marché, portant ainsi le montant du lot à 48 872,85 € HT, soit 58 647,42 € TTC ;

Considérant qu'en phase d'exécution du lot n° 7, il est apparu que les certifications nécessaires à la mise en œuvre du procédé prévu dans le cadre de la PSE n° 2 « Réalisation de cloisonnement en plaques d'argile » ne sont pas obtenues à ce jour, et afin de ne pas déroger au planning général d'exécution des travaux et d'éviter tout retard dans la réalisation de l'opération, il a été décidé, d'un commun accord entre le maître d'ouvrage et le titulaire, de supprimer cette prestation du marché, et que cette modification constitue une modification non substantielle du marché, au sens de l'article R. 2194-7 du Code de la commande publique ;

Considérant que la modification du lot n° 7 entraîne une moins-value de - 8 779,39 € HT, soit - 10 535,27 € TTC, correspondant à - 37,01 % du montant initial du marché, portant ainsi le montant du lot à 14 940,54 € HT, soit 17 928,65 € TTC ;

Considérant qu'en phase d'exécution du lot n° 12, dans un souci d'économie et après validation technique, il a été décidé de substituer la distribution en cuivre par du tube polyéthylène réticulé (PER) pré-gainé, et que cette modification peut être faite sans nouvelle procédure de mise en concurrence dès lors que son montant est inférieur aux seuils européens et à 15 % du montant du marché initial de travaux, conformément à l'article R. 2194-8 du Code de la commande publique ;

.../...

Considérant que la modification du lot n° 12 entraîne une moins-value de - 1 493,74 € HT, soit - 1 792,49 € TTC, correspondant à - 5,54 % du montant initial du marché, portant ainsi le montant du lot à 25 455,39 € HT, soit 30 546,47 € TTC ;

Considérant que l'ensemble de ces modifications (avenants n° 1 des lots 3, 4, 7 et 12) entraîne une baisse globale du montant des travaux de - 10 108,37 € HT, ramenant le montant total des marchés de travaux de l'opération à 514 565,87 € HT ;

Considérant qu'il convient d'approuver la poursuite du projet en confiant notamment à Madame la Présidente les autorisations nécessaires à sa mise en œuvre ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 3 « Charpente métallique - Bardage - Serrurerie - Métallerie », conclu avec l'entreprise SAS AMC STRUCTURES, d'un montant de + 1 917,36 € HT, portant le montant du marché à 150 055,48 € HT ;
- d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 4 « Couverture panneaux sandwichs - Étanchéité sur béton », conclu avec l'entreprise SAS BATI TECK, d'un montant de - 1 752,60 € HT, portant le montant du marché à 48 872,85 € HT ;
- d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 7 « Cloisonnement - Isolation », conclu avec l'entreprise SARL RJ PLATRE, d'un montant de - 8 779,39 € HT, portant le montant du marché à 14 940,54 € HT ;
- d'approuver l'avenant n° 1 au lot n° 12 « Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaires », conclu avec l'entreprise SARL BREM'O ENERGIE, d'un montant de - 1 493,74 € HT, portant le montant du marché à 25 455,39 € HT ;
- de constater que l'ensemble de ces avenants ramène le montant total des marchés de travaux de l'opération à 514 565,87 € HT ;
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer lesdits avenants ainsi que tous les actes y afférents.

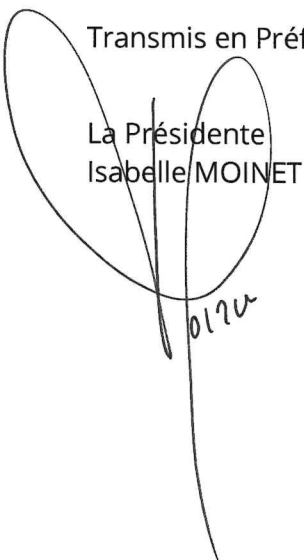
Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 19/05/2026

Publié le 19/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU



0174



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY**

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlene	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-223 PARTENARIAT FINANCIER DANS LE CADRE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE AVENIR CYCLISME SUR ROUTE ORGANISÉS DU 15 AU 19 JUILLET 2026 SUR LE PAYS DE CHANTONNAY

Nomenclature des actes : 7.5

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2121-29 prévoyant que « *le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune* », applicable à la Communauté de communes par renvoi de l'article L. 5211-1 du même Code qui prévoit que « *les dispositions du chapitre Ier du titre II du livre Ier de la deuxième partie relatives au fonctionnement du conseil municipal sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale* » ;

... / ...

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, approuvés par arrêté préfectoral n° 2026-DCL-BICB-36, en date du 8 janvier 2026 ;

Considérant que les Championnats de France Avenir cyclisme sur route, épreuve nationale, participent au rayonnement et à l'attractivité de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay au-delà des limites de son territoire ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 22 avril 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

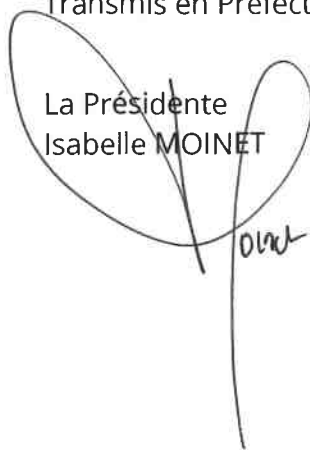
- de décider d'être partenaire et de participer financièrement à l'organisation des Championnats de France Avenir cyclisme sur route organisés sur le Pays de Chantonnay du 15 au 19 juillet 2026, pour un montant de dépenses maximum de 35 000 € ;
- de déléguer à Madame la Présidente la définition des modalités de cette participation et de l'autoriser à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop at the top and a long, thin vertical stroke extending downwards. The signature is positioned over the printed name of the President.

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU

A handwritten signature in black ink, featuring a series of horizontal, overlapping strokes that form a long, narrow shape. The signature is positioned over the printed name of the Secretary.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

Séance du Conseil communautaire : 29 avril 2026

DÉLIBÉRATION

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de communes du Pays de Chantonnay, dûment convoqué par la Présidente en date du vingt-trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay pour une cinquième séance en 2026.

Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL Jérémy	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAUD Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléne	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlène	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Pierrick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absents et excusés avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle – Mme GABORIT Héléne a donné pouvoir à M. CONNIL Jérémy – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe – M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32

Nombre de conseillers communautaires votants : 37

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a nommé Monsieur Jérôme AUBINEAU pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 2026-224 **AUTORISATION DE DÉLOCALISER LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 JUIN 2026 ET DU 1^{ER} JUILLET 2026**

Nomenclature des actes : 5.2

Vu l'article L. 5211-11 du Code général des collectivités territoriales, prévoyant que « *l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres* » ;

... / ...

Vu les statuts modifiés de la Communauté de communes du Pays de Chantonay, approuvés par arrêté préfectoral n° 2026-DCL-BICB-36 en date du 8 janvier 2026 ;

Considérant qu'il est souhaité que le Conseil communautaire se réunisse dans toutes les Communes du Pays de Chantonay ;

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

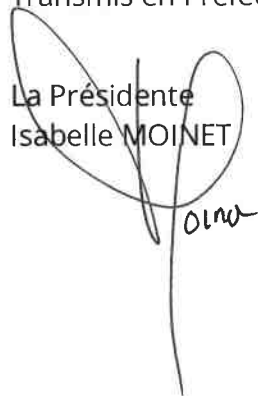
- de réunir le Conseil communautaire :
 - o le mercredi 3 juin 2026 à la salle FAMISOL à Sainte-Cécile ;
 - o le mercredi 1^{er} juillet 2026 à l'espace de l'amitié à Saint-Hilaire-le-Vouhis.
- d'autoriser Madame la Présidente à prendre et à signer tous les actes y afférents.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits

Transmis en Préfecture le 04/05/2026

Publié le 04/05/2026

La Présidente
Isabelle MOINET



Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU



Présents (P), Absents et excusés (E) :

AIRAUD Martine	P	CHARRIER Julien	P	GUINAUDEAU Dany	P	PUAUD Daniel	E
ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos	E	CONNIL JérémY	P	KERBELLEC Laurence	P	RÉAU Emma	P
AUBINEAU Jérôme	P	COUDRAY Danièle	P	MADORRA Héléna	E	ROUET Laure	P
AUDUREAU Julien	P	COUTANSAIS Bruno	P	MANDIN Mathilde	P	ROUSSEL de COURCY Arthur	P
BONNEAU Yoann	P	DEBORDE Jeannick	P	MARTINEAU Valérie	P	SOULARD Yannick	P
BOUDEAU Serge	P	GABORIT Héléna	E	MATHÉ Pascal	P	TONARELLI Valérie	P
BOURDET Joel	E	GENTY Béatrice	P	MEUNIER Céline	P	VRIGNAUD Charlène	P
BREGEON Philippe	P	GOURAUD Christophe	P	MOINET Isabelle	P		
BRETEAU Flémick	P	GRIMAUD Jean-Marcel	P	MOREAU Laëtitia	P		
BROCHARD Monique	P	GUIBERT Cyrille	P	PAILLAT Dominique	P		

Absent(e)s et excusé(e)s avec pouvoir :

M. ALMEIDA de OLIVEIRA Carlos a donné pouvoir à M. AUDUREAU Julien – M. BOURDIET Joel a donné pouvoir à Mme MOINET Isabelle –
Mme GABORIT Héléna a donné pouvoir à M. CONNIL JérémY – Mme MADORRA Héléna a donné pouvoir à M. GOURAUD Christophe –
M. PUAUD Daniel a donné pouvoir à M. GRIMAUD Jean-Marcel

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 37

Nombre de conseillers communautaires présents : 32 (n° 2026-176 à 2026-224) excepté 31 (pour n° 2026-204 et 2026-209)

Nombre de conseillers communautaires votants : 37 (n° 2026-176 à 2026-224) excepté 36 (pour n° 2026-204 et 2026-209)

2026-176	DECISIONS PRISES PAR LA PRÉSIDENTE SUITE AUX DÉLÉGATIONS DONNÉES PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Conseil communautaire prend acte
2026-177	COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU COMMUNAUTAIRE	Le Conseil communautaire prend acte
2026-178	DÉBAT SUR L'ÉLABORATION D'UN PACTE DE GOUVERNANCE ENTRE LES COMMUNES ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	Approuvée à l'unanimité
2026-179	DÉBAT SUR LES CONDITIONS ET LES MODALITÉS DE CONSULTATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ET D'ASSOCIATION DE LA POPULATION SUR LES POLITIQUES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES	Approuvée à l'unanimité
2026-180	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) ET ÉLECTION DES MEMBRES ÉLUS	Approuvée à l'unanimité
2026-181	ÉLECTION DES MEMBRES SIÉGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE « FINANCES »	Approuvée à l'unanimité
2026-182	ÉLECTION DES MEMBRES SIÉGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE « DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI »	Approuvée à l'unanimité
2026-183	ÉLECTION DES MEMBRES SIÉGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE « TOURISME »	Approuvée à l'unanimité
2026-184	ÉLECTION DES MEMBRES SIÉGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE « ÉNERGIES ET CLIMAT »	Approuvée à l'unanimité
2026-185	ÉLECTION DES MEMBRES SIÉGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE « CULTURE ET LOISIRS »	Approuvée à l'unanimité
2026-186	ÉLECTION DES MEMBRES SIÉGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE « URBANISME ET HABITAT »	Approuvée à l'unanimité
2026-187	ÉLECTION DES MEMBRES SIÉGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE « ENFANCE ET FAMILLES »	Approuvée à l'unanimité
2026-188	ÉLECTION DES MEMBRES SIÉGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE « EAU ET ALIMENTATION »	Approuvée à l'unanimité
2026-189	ÉLECTION DES MEMBRES SIÉGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE « MOBILITÉ »	Approuvée à l'unanimité
2026-190	ÉLECTION DES MEMBRES SIÉGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE « SANTÉ »	Approuvée à l'unanimité
2026-191	COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) : CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES	Approuvée à l'unanimité
2026-192	COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) : ÉLECTION	Approuvée à l'unanimité
2026-193	COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (CDSP) : RÉGLEMENT INTÉRIEUR	Approuvée à l'unanimité
2026-194	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) : CONDITIONS DE DÉPÔT DES LISTES	Approuvée à l'unanimité
2026-195	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) : ÉLECTION	Approuvée à l'unanimité
2026-196	COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) : RÉGLEMENT INTÉRIEUR	Approuvée à l'unanimité
2026-197	ÉLECTION DES MEMBRES SIÉGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DE COMMANDE PUBLIQUE (CICP)	Approuvée à l'unanimité
2026-198	CRÉATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID)	Approuvée à l'unanimité
2026-199	CRÉATION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)	Approuvée à l'unanimité
2026-200	CRÉATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ (CIA)	Approuvée à l'unanimité

2026-201	DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS POUR SIEGER AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DU BOCAGE VENDÉEN	Approuvée à l'unanimité
2026-202	DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS POUR SIEGER AU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL) PROGRAMME LEADER DU BOCAGE VENDÉEN	Approuvée à l'unanimité
2026-203	DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À INITIATIVE VENDÉE BOCAGE (IVB)	Approuvée à l'unanimité
2026-204	VENDÉE EXPANSION - SPL : DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT PERMANENT À L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE ET DU REPRÉSENTANT PERMANENT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES	Approuvée à l'unanimité
2026-205	DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDEDE) DE LA VENDÉE	Approuvée à l'unanimité
2026-206	DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA MISSION LOCALE DU PAYS YONNAIS	Approuvée à l'unanimité
2026-207	CONSEIL D'EXPLOITATION DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE CHANTONNAY : DÉSIGNATION DES MEMBRES DES DEUX COLLÈGES « MEMBRES ÉLUS » ET « MEMBRES INTÉRESSÉS AU TOURISME »	Approuvée à l'unanimité
2026-208	DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT MIXTE DE LA GENDARMERIE D'ESSARTS-EN-BOCAGE	Approuvée à l'unanimité
2026-209	DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITÉS AU SEIN DU COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE À FISCALITÉ PROPRE	Approuvée à l'unanimité
2026-210	DÉSIGNATION D'ÉLUS COMMUNAUTAIRES POUR REPRÉSENTER LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY AU SEIN DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) GÉO VENDÉE	Approuvée à l'unanimité
2026-211	DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION LOCALE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (CLAH)	Approuvée à l'unanimité
2026-212	DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ COMMUNAUTAIRE AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ET D'ÉQUIPEMENT DE LA VENDÉE (SYDEV)	Approuvée à l'unanimité
2026-213	DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT SIÉGEANT À LA COMMISSION CONSULTATIVE DE COORDINATION DES POLITIQUES ÉNERGETIQUES (CCCPE) DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ET D'ÉQUIPEMENT DE LA VENDÉE (SYDEV)	Approuvée à l'unanimité
2026-214	DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS À VENDÉE EAU	Approuvée à l'unanimité
2026-215	DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE BASSIN DU LAY (SMBL)	Approuvée à l'unanimité
2026-216	DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DU LAY	Approuvée à l'unanimité
2026-217	DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE GRAND LIEU ESTUAIRE (SGLE)	Approuvée à l'unanimité
2026-218	DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) DE GRAND-LIEU	Approuvée à l'unanimité
2026-219	DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE) SÈVRE ET BOCAGE	Approuvée à l'unanimité
2026-220	DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS À LA COMMISSION DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE	Approuvée à l'unanimité
2026-221	CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CHARGÉ DE COMMUNICATION	Approuvée à l'unanimité
2026-222	APPROBATION DE AVENANTS N° 1 AUX LOTS N° 3, 4, 7 ET 12 DES MARCHÉS DE TRAVAUX RELATIFS À LA CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER COMPOSÉ DE DEUX ATELIERS-RELAIS À SAINT-PROUANT	Approuvée à l'unanimité
2026-223	PARTENARIAT FINANCIER DANS LE CADRE DES CHAMPIONNATS DE FRANCE AVENIR CYCLISME SUR ROUTE ORGANISÉ DU 15 AU 19 JUILLET 2026 SUR LE PAYS DE CHANTONNAY	Approuvée à l'unanimité
2026-224	AUTORISATION DE DÉLOCALISER LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 JUIN 2026 ET DU 1ER JUILLET 2026	Approuvée à l'unanimité

La Présidente
Isabelle MOINET

Le Secrétaire de séance
Jérôme AUBINEAU